VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 1 JUILLET 1914 — No. 35

ABONNEMENTS

Canada.............. $1.00 par année
Etats-Unis......... 1.50 " "
Europe.............. 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 6 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

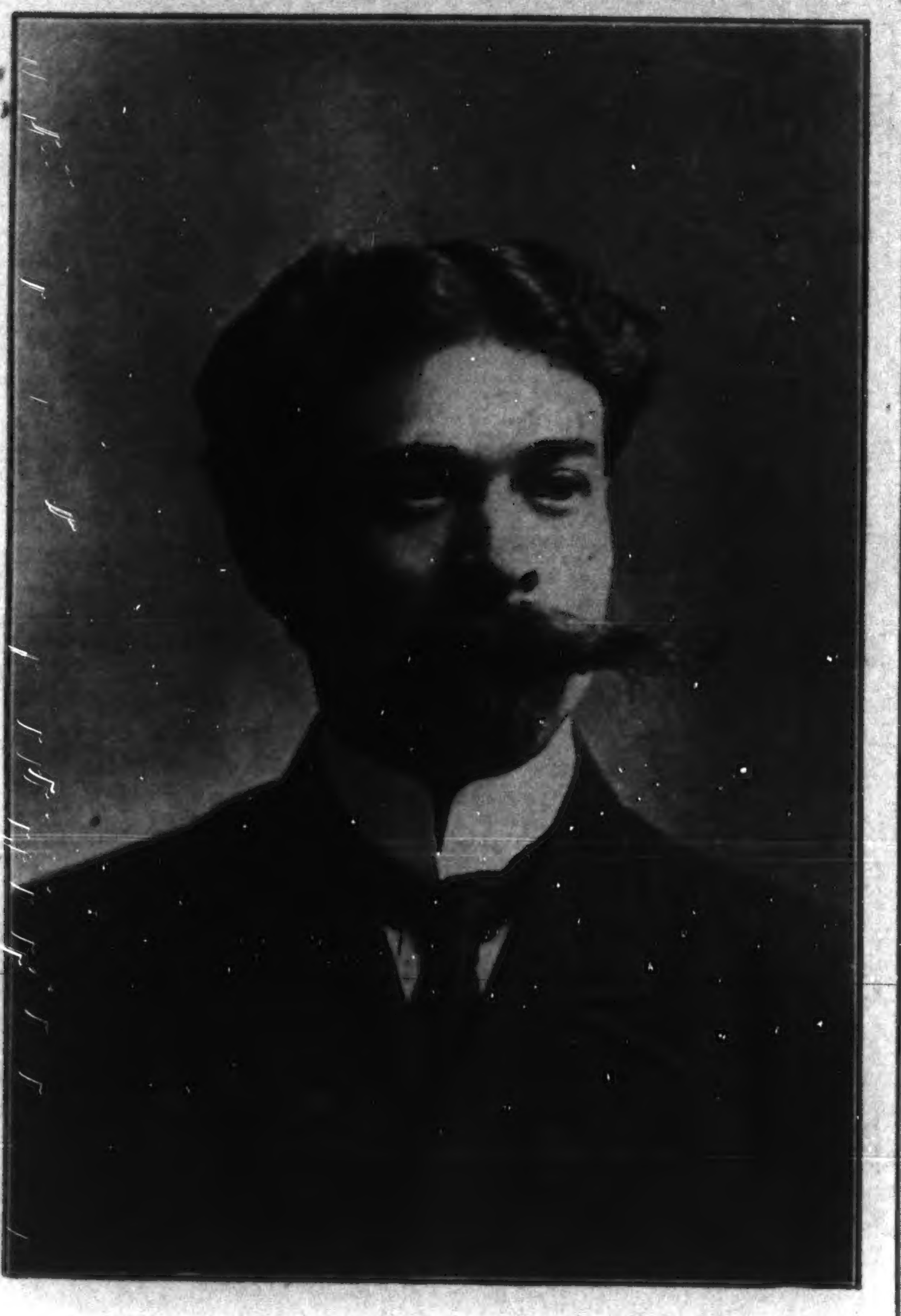
RÉDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

...es communications concernant ... l ou l'imprimerie devront être ad...

... Manitoba
42 Ave... ...vencher,
...-Boniface, Man.
Téléph... ...Main 3377.

L'Hon. Joseph Bernier



M. Joseph Bernier a été choisi vendredi soir comme candidat du gouvernement Roblin aux prochaines élections. Bien que le Secrétaire Provincial ait tenu à cette formalité d'une convention, formalité qui devient de plus en plus une coutume dans les partis politiques, sa nomination ne faisait de doute pour personne.

Cette convention a rassemblé à Norwood non seulement des amis politiques de vieille date, mais elle a été le rendez-vous de nombreux représentants de tous les groupes, qui, aujourd'hui, croient de leur devoir de se rallier au gouvernement Roblin.

Le Secrétaire Provincial va être élu par la plus grosse majorité qu'un homme public ait jamais reçue dans le comté de Saint-Boniface. Et sa reconnaissance est acquise à l'avance aux nombreux électeurs, de couleurs politiques diverses, mais d'intentions droites, qui ont compris que, cette fois, il était nécessaire de briser les lignes de partis.

Ce caractère indépendant de l'appui accordé au gouvernement se reproduit dans à peu près tous les comtés de la province; c'est ce qui nous garantira la continuation d'un bon gouvernement au point de vue des affaires et nous évitera les lois lamentables, fanatiques et stupides que le chef de l'Opposition nous promet s'il arrive au pouvoir. Les électeurs font donc coup double: ils assurent la permanence de la prospérité de notre province, et ils empêchent la persécution de recommencer.

Nous ne citerons pas au long le discours prononcé par l'Hon. M. Bernier à Norwood. Le Secrétaire Provincial aura le plaisir de rencontrer tous ses électeurs en assemblée publique: c'est de vive voix surtout qu'il veut parler à ses commettants.

Nous ne faisons ici que cette remarque:

Le ministre français a exposé la politique du gouvernement sur toutes nos questions publiques: finances, chemins de fer, téléphone, Bons Chemins, éducation—éducation surtout. Pour connaître la teneur, absolument exacte, du discours prononcé par le Secrétaire Provincial on n'a qu'à lire, dans ce numéro même du *Manitoba*, le discours-programme de sir Rodmond Roblin. Car les ministres du gouvernement Roblin n'ont qu'une seule politique pour tout le monde; et ils disent partout la même chose. Ils n'ont pas, comme M. Norris et ses candidats, du froid et du chaud, du vert et du sec, à débiter partout, suivant la composition des auditoires et suivant les besoins de la campagne électorale.

En ce qui concerne particulièrement la ville de Saint-Boniface, l'Honorable M. Bernier a annoncé la construction prochaine à Norwood d'un bureau de poste. Il a aussi annoncé la livraison du courrier à domicile. Ce sont deux choses que le Secrétaire Provincial a demandées au gouvernment d'Ottawa et qu'il a obtenues pour la ville. Durant les prochains quatre ans, le Secrétaire Provincial donnera aussi une attention spéciale à la loi du Marché et des Abattoirs Publics de cette ville, car il y voit, avec raison, le complément nécessaire des Cours à Bestiaux. Et une fois que les Cours à Bestiaux, les Abattoirs et le Marché Public fonctionneront concurremment dans Saint-Boniface, ce sera notre ville qui contrôlera l'industrie de la viande dans tout l'Ouest canadien. Il y a là pour nous des possibilités de développement inouï.

Veut-on la liste de présentation de M. Bernier, à la convention:

Proposeur, M. le Dr Rice; secondeurs: MM. C. E. Hamilton, R. T. Bulen, W. Kenny, J. Gault, S. Gibson, D. Coyle, W. J. McDonald, O. G. McDonald, W. J. Wilson, John Griffith, Dr Lambert, H. Bruce, J. Gramont, Ed. Cartee, J. Delve, N. J. McDonald, C. E. Hamilton, L. Klinck, F. E. Green, Thos. Berry, W. H. Edgar, C. D. Carson, J. Sennett, C. Robertson, Geo. McLean, J. Levin, Angus Brown, Wm. Maddin, Thos. Halpenny, H. Hogeboom, D. Edgar, Geo. McLean, Thos. Kerfoot, John Nicholson, Clifford Deacon, W. Meanwell, W. H. Campbell, R. J. Swain, J. E. Bailey, Sidney Wood, W. G. Gould, Chas. Bowyer, E. E. Bucknan, Steve Lloyd, A. Winder, A. Orcheson, E. V. Battley, J. M. Bannerman, Chas. Ayres, A. Hindley, W. A. Shannon, V. Rwrella, Richard Wilson, H. J. Bufton, Seive, Chas. Keeling, Jas. Johnson, J. J. Wade, Joseph Freeman, Alex. Adams, Harry Belrose, H. DeMoissac, Pierre Dumas, C. Genthon, Clint Francis, Philipe Guay, J. Grymonpré, J. A. F. Bleau, J. A. Cusson, Louis Laventure, P. Gaveart, A. Baxtall, J. Crèvecœur, F. Butler, Pierre Bossuyt, Fred. Norton, Ed. Wincott, C. Vampoulle, Ben. Taylor, R. H. Moffat, W. L. Beale, C. Teillet, L. W. Meanwell, J. H. Meanwell, J. Hunter, Arthur Hince, J. A. M. Rodrigue, Noel Rodrigue, A. Paquin, O. Bibeau, A. Roy, Alderman Pelletier, V. Bourbennière, P. Gagnon, C. Marcoux, S. T. Dery, C. Carrière, E. Vermette, J. Burke, C. Tellier.

Cette liste montre que toutes les nationalités, tous les éléments, tous les groupes du comté contribueront à donner au Secrétaire Provincial la plus grosse majorité de sa carrière politique.

LA VICTOIRE DE S R RODMOND

Les élections seront une débandade complète pour M. Norris et l'Opposition. De la campagne et des villes également, nous parviennent des nouvelles de victoire pour le gouvernement Roblin.

Le chef de l'opposition, M. Norris, est en danger même dans son comté!

Sur quarante-neuf comtés, le gouvernement Roblin compte quarante comtés absolument sûrs.

La Situation Politique

(*La Liberté*)

. . . .

Deux partis sollicitent nos votes, l'un sous la gouverne de Sir Rodmond Roblin, l'autre, sous celle de M. Norris.

Le programme du premier est fait de ses actes depuis une quinzaine d'années qu'il détient le pouvoir. Et pour les catholiques — surtout de langue française—l'essentiel de sa conduite fait corps avec sa large application du règlement Laurier-Greenway. Nous n'avons pas besoin d'insister longuement sur ce point. La situation n'a pas changé dans les villes. Jusqu'ici les amendements Coldwell n'ont pas réussi à libérer les catholiques de Winnipeg, Brandon et Portage la Prairie du fardeau de la double taxe. Au témoignage du premier ministre, à Dominion City, vendredi dernier, ils ne modifient nullement notre loi des écoles publiques et n'ont pour but que de "permettre aux commissaires des écoles publiques de Winnipeg d'accepter les écoles des catholiques et de les "conduire" sous l'empire de la Loi des Ecoles Publiques." A la dernière session, M. Norris et les siens en ont demandé le rappel alléguant qu'ils violaient la loi scolaire actuelle et conduiraient au rétablissement des écoles séparées. Le gouvernement a rejeté cette demande.

Voilà pour les villes. Maintenant, les campagnes et Saint-Boniface.

Là, il n'est pas de double taxe. C'est l'école bilingue avec des bureaux de commissaires d'écoles en majortié catholique. Et comme en matière d'éducation, nous dépendons, en cette province, assez étroitement du gouvernement, la situation scolaire en campagne constitue un excellent critère.

C que nous voulons, ce vers quoi tendent tous nos efforts, ce que nous nous efforcerons de conquérir par nos votes c'est la réparation intégrale de l'injustice commis par le parti libéral en 1890 en abolissant les écoles séparées et françaises. Elle ne peut, dans les circonstances où nous vivons, être le fruit d'un seul effort et se réaliser, en une fois, dans son entier et partout. C'est parcelle à parcelle que nous l'obtenons, complètant d'année en année la reconquête de nos droits.

Dans quelle mesure, le gouvernement actuel nous a-t-il permis ce travail de restauration scolaire catholique et française? Quelle sera son attitude dans l'avenir? Quelle serait celle des libéraux s'ils revenaient au pouvoir? Nous permettraient-ils de continuer cette restauration et de la compléter, ou jetteraient-ils à bas l'œuvre pacificatrice de leurs prédécesseurs? Autant de questions que devra se poser tout électeur avant de jeter son bulletin de vote dans l'urne électorale. La réponse nous paraît assez claire et impérieuse.

Notre situation scolaire dans les campagnes s'est sensiblement améliorée depuis l'arrivée au pouvoir de Sir Roblin. Au double point de vue religieux et français, nous avons notablement progressé.

Cela est indéniable et s'impose. Et nul, croyons-nous, ne le conteste et n'en doute. C'est un premier fait qu'on ne doit pas oublier. Un second, non moins probant quoiqu'il tienne à l'avenir, c'est que ce progrès se maintiendra et ne pourra que s'accroître. Donc avec le maintien au pouvoir du gouvernement actuel, nous ne pourrons qu'aller de l'avant. Ce qui pourrait arriver de pire, ce serait de demeurer sur nos positions actuelles.

Et si le gouvernement changeait?

D'abord, cela n'apporterait pas les écoles séparées. M. Norris s'y déclare opposé tout comme Sir Roblin. Voilà un premier point bien établi. Inutile d'appuyer puisque les deux partis sont d'accord sur cela.

La situation scolaire dans nos campagnes persisterait-elle? Avancerions-nous ou rétrograderions-nous?

"Je m'en tiendrai au règlement Laurier-Greenway," dit M. Norris. Pour le moment, ignorons que M. Norris a dit à Néepawa, le 7 juillet 1913: "Les conditions ont changé. Si l'on avait pu prévoir ce qui arriverait, les amendements de 1897 (le règlement Laurier-Greenway) n'auraient pas été acceptés."

M. Norris n'ira pas au-delà du règlement Laurier-Greenway. Nous en avons sa parole. Si donc nous avons plus que ce que décrète ce fameux règlement, c'est notre devoir de voter contre ceux qui veulent y revenir. M. Norris reviendra-t-il en deça du règlement? Ici, encore, son célèbre discours de Neepawa nous fournit la réponse: "Il est probable qu'il sera nécessaire, disait-il, d'amender et de changer la loi actuelle." Et un peu plus loin, dans ce même discours, il concluait à cette nécessité et prenait, l'engagement de le faire. "Si cela, déclarait-il, exige une refonte de la loi telle qu'elle est actullement, ce sera fait."

Et comme M. Norris a déclaré qu'il n'irait pas au-delà du règlement Laurier-Greenway, on doit nécessairement conclure que cette refonte amoindrirait les droits que cette entente nous accorde.

Si la réponse de M. Norris est brutale et peu rassurante, elle est au moins nette. Et le devoir de tout catholique et français n'est plus une énigme. Le simple instinct de conservation nous dit vers qui aller.

. . . .

UN BON CONSEIL

"Nous ne voudrions pas que nos gens oublient les faits et gestes trop néfastes des Greenway et des Sifton, pas plus que le sacrifice en bloc des droits des catholiques des provinces de l'Ouest en 1905.

"De plus nous aimons à reconnaître que le gouvernement Roblin, conservateur, semble enclin à rendre justice aux Catholiques du Manitoba; "et là nos compatriotes feront sans doute leur devoir en soutenant les candidats de M. Roblin."—"Le Droit" d'Ottawa.

Le Droit, on se le rappelle, est le journal de combat fondé par les Canadiens-français d'Ontario, et dont le R. P. Lortie, O.M.I., nous a entretenus dans une récente conférence au collège de Saint-Boniface.

Discours-Programme de Sir Rodmond Roblin

(*Prononcé à Carman il y a dix jours.*)

Ce matin, avant de laisser Winnipeg, j'ai signé, conjointement avec le lieutenant-gouverneur, les documents nécessaires à la dissolution de la Législature. Les électeurs se choisiront une nouvelle législature le 10 juillet. Je ne redoute pas le résultat; j'ai confiance en mes concitoyens; je sais que le gouvernement est honnête; je sais que c'est un gouvernement patriote et un gouvernement de progrès, et je crois que le 10 juillet, non seulement vous m'élirez encore une fois comme votre député, mais que quarante ou plus des quarante-neuf comtés appuieront mon gouvernement et nous chargeront de continuer la politique d'initiative et de développement que nous avons inaugurée quand nous avons été placés au pouvoir. Le temps est court, mais il est suffisant, puisque nos amis, les ennemis, parlent d'élection depuis le mois de mars dernier.

. . . .

"J'ai été quatorze ans en office. Le gouvernement auquel je préside a un passé dont il a lieu d'être fier. Le développement et l'expansion de la province pendant cette période ont été merveilleux et il n'y a aucun département: morale, éducation, ou côté matériel, qui n'ait été l'objet de nos soins. Tout a été fait, dans toutes les branches de l'administration, de manière à gagner des éloges de toutes les opinions compétentes.

Avant d'exposer notre politique, avant de récapituler ce que nous avons fait et ce que nous nous proposons de faire, laissez-moi vous dire ce que nos adversaires, qui veulent nous remplacer au pouvoir, ont à vous offrir. Offrent-ils réellement quelque chose d'un caractère substantiel et permanent? J'ai leur programme avec moi, et je défie le plus enthousiaste partisan de me montrer une ligne ou un mot dans ce programme qui soit à l'avantage du peuple du Manitoba. C'est un document merveilleux en ce qu'il montre que l'opposition n'a pu trouver une seule chose que nous ayons oubliée! L'opposition n'a dans son programme aucune question à laquelle nous n'ayons déjà donné notre attention.

Quel est ce programme? D'abord: la législation directe, ou le référendum. La législation directe, qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que l'opposition, si elle arrive au pouvoir, se propose d'abolir le gouvernement responsable dans cette province. Elle se propose d'introduire un élément qui nous est étranger et qui répugne aux institutions et au drapeau britanniques. Avec le référendum les membres de la Législature seront autant de pions sur un échiquier, créatures sans pouvoirs ni initiatives; avec la Législation Directe, un Gladstone ou un d'Israeli ne vaudra pas mieux qu'un Tom Johnson!

Où cela nous mènera-t-il? Personne ne peut le dire. Cela pourrait signifier une rédistribution de propriétés ou d'intérêts, dans cette province, qui engourdirait tout esprit d'entreprise, qui étoufferait tout progrès. Pour moi c'est la chose la plus extraordinaire que j'aie encore vu; et, ma bonne vérité, je ne crois pas que vous puissiez comprendre le mécanisme de cette législation directe. Vous n'avez pas encore eu l'opportunité de juger ce que c'est que le référendum. (*Ici le premier ministre montra un bulletin original de l'Etat de l'Oregon; ce bulletin a environ deux pieds de large sur quatre pieds de long. Ce bulletin contenait tous les différents noms, toutes les différentes lois sur lesquels l'électorat devait voter. Le premier ministre montra aussi un livre d'un grand nombre de pages.*) Avec ce bulletin et ce livre vous pouvez voir quelle est la difficulté qui se présentera. Je n'hésite pas à faire l'affirmation qu'il n'y a pas un homme, même un homme de loi, qui peut comprendre ce livre d'instruction et qui saura comment voter intelligemment à moins d'avoir étudié le livre pendant quinze ou vingt jours. Et cependant des milliers d'étrangers qui ne peuvent pas écrire l'anglais, des milliers de travailleurs qui sont obligés de se livrer à leur métier du matin au soir, et en général,—pour ne pas parler du citoyen qui s'occupe de ses affaires ou de sa profession,—tous seraient obligés d'étudier leur bulletin pendant quelques minutes seulement en entrant dans la poll.

Joli système! L'électeur doit pourtant avoir le temps de savoir ce sur quoi il vote; et vous voyez où ce système du référendum nous mènerait. Cette partie du programme de l'opposition n'est pas simplement bouleversante, mais elle est alarmante pour une province comme la nôtre. Et j'en appelle à tout bon citoyen britannique pour combattre ectte attaque contre le gouvrnement responsable, et pour enterrer sous une avalanche de bulletins ceux qui veulent détruire la forme de gouvernement actuelle dans le pays.

. . . .

FINANCE

Examinons maintenant ce que le gouvernement se propose de faire, et ce qu'il a fait. Ainsi que vous l'avez entendu de la bouche de l'honorable Trésorier Provincial, ce soir, les finances du Manitoba n'ont jamais été aussi bonnes qu'elles le sont actuellement. Au lieu d'avoir six ou sept cents mille piastres de revenu, comme quand nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons presque autant de millions; par conséquent, il est difficile de pouvoir demander mieux sous ce rapport.

ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE

Qu'avons-nous fait pour l'Agriculture? Nous avons encouragé les sociétés agricoles. Nous avons développé l'industrie laitière, l'élevage des bestiaux; nous avons construit un Collège Agricole (à St-Vital), qui n'a pas d'égal sur le continent de l'Amérique, ou même dans le monde civilisé. Nos amis de l'opposition n'ont aucune politique au sujet de l'agriculture. Nous nous proposons de continuer à développer les intérêts agricoles de cette province et nous demandons aux cultivateurs de cette province de voter pour nous. L'opposition n'a pas une seule ligne pour encourager les intérêts agricoles au Mantioba.

IMMIGRATION

L'Immigration est un sujet important. C'est un sujet que nous avons étudié avec soin et nous avons une politique suivie, entreprenante, heureuse, en fait d'immigration. Résultat: nous avons placé durant les derniers deux ans environ 5,000 familles sur des terrains vacants dans le Nord et l'Est de cette province. Nous construisons des chemins et des ponts pour ces colons. Nous leur donnons des chemins de fer. Nour leur donnons des écoles. Nous en prenons soin le mieux que nous pouvons. Nous nous proposons dans les prochains cinq ans d'amener cent mille colons dans le nord, ce qui développera graduellement ce splendide territoire, ajoutera à la population et à la richesse de la province et du Dominion, parce que nous développerons les ressources naturelles du pays. Nos amis de l'opposition n'ont pas une seule ligne dans leur programme au sujet de cette œuvre importante. Cette raison-là, même seule, nous donnerait droit au vote de tous les gens d'initiative, d'honnêteté et de progrès.

TELEPHONE

Nous avons établi le Téléphone géré par une Commission. La chose a été un succès. Voyez dans Carman, (où je parle en ce moment): là où, voilà trois ou quatre ans, vous aviez cent abonnés ou à peu près, vous en avez maintenant cinq cents, qui téléphonent dans un rayon de vingt-cinq à trente milles et qui jouissent de tous les conforts et de toutes les satisfactions que ce moyen de communication peut donner; et cela sans bouger de la maison. Nous nous proposons de continuer cette politique d'extension du téléphone. Nous la continuerons jusqu'à ce que tous les citoyens de ce pays, et je m'adresse ici aux cultivateurs dans les campagnes comme aux autres, aient installé chez eux le téléphone et jouissent de cette magnifique addition aux progrès de la

(Suite à la 5ème Page)

Le Congres de Prince-Albert

Nos compatriotes de la Saskatchewan ont tenu un magnifique congrès; ce fut une nuovelle affirmation de leur volonté de vivre et de prospérer dans ce grand et riche pays.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, M. l'abbé Lamy, directeur des *Cloches*, M. Roger Goulet, président de l'Union Nationale Métisse et représentant aussi la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, ont porté à nos frères de l'ouest, nos vœux de succès et les souhaits de nos cœurs.

Après le congrès d'Edmonton, celui de Prince-Albert; et aujourd'hui celui de Saint-Jean-Baptiste, au Manitoba. Décidément la langue française n'est ni morte ni mourante dans l'Ouest canadien.

A SAINT-JEAN-BAPTISTE

C'est aujourd'hui Fête Nationale et Congrès patriotique dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste.

La vaillante population, ayant en tête son curé, M. l'abbé St-Amant, n'a rien oublié de ce qui peut donner de l'éclat à cette démonstration. Les congressistes, traitant de questions importantes, prolongeront par leurs travaux les échos et les conséquences heureuses de ce rassemblement français.

Le *Manitoba* donnera un compte-rendu détaillé mercredi.

Nous avons sous les yeux le programme de M. Norris. Car, ce programme, le chef de l'opposition en envoie une copie aux électeurs de nos comtés.

Nous y lisons ceci:

The repeal of the Coldwell Amendments.

Les candidats catholiques de M. Norris avalent cela sans sourciller. Quels estomacs! Et quels cœurs!

REVUE DE LA PRESSE

NOCES D'OR

(Courrier de l'Ouest)

Les noces d'or sacerdotales de deux vénérables religieux d'Alberta, les Révs Pères Leduc et Tissier, O.M.I., ont été dignement célébrées mardi dernier à St-Albert.

Le R.P. Leduc qui est un des fondateurs de la mission de St-Albert est dans l'Ouest depuis quarante-huit ans, c'est dire qu'il prit une part importante à létablissement de l'église catholique dans notre région.

Le R.P. Tissier fut le premier prêtre stationné à Dunvegan, sur la rivière La Paix, c'est un des pionniers du nord d'Alberta ; li est également charge de nombreuses missions indiennes.

* * *

AIME TON PAYS

(Le Progrès Albertain)

Aime ta patrie. Et la patrie, ce n'est pas seulement le toit qui te vit naître, la maison où tu grandis, les champs de tes ancêtres; la patrie, c'est la grande famille de ceux qui parlent la même langue, qui vivent sous le même ciel et croient au même Dieu.. C'est l'association de ceux qui sont fiers d'un même passé glorieux et obéissent aux mêmes lois, dont la poitrine bat aux échos du même chant national et dont les yeux s'enflamment à la vue des mêmes couleurs. Aime ton pays !—(Le R. P. Denis, O.M.I.)

* * *

UN PRINCE

(Le Devoir)

Puisqu'il y a, à notre époque, des princes de ci et de ça, sans parler des princes-sans-rire, pourquoi n'y aurait-il pas un Prince des Indésirables? Le plus fort candidat à la princerie de l'Indésirabilité (Ouf !) serait, je crois, Nathan Cohen.

Nathan Cohen, qui est né il y a 35 ans en Russie, arrivait aux Etats-Unis, à bord du "Vespris" venant du Brésil, le 6 mars 1912. Il se rendit à Baltimore, où il avait des amis. Un an après, il était frappé d'aliénation mentale. En vertu de la loi d'immigration, l'Etat américain ordonna à la compagnie Lamport & Holt, qui l'avait amené, de le ramener au Brésil. Mais, à la frontière brésilienne, le service de l'immigartion interdit à Cohen l'entrée du territoire. Il revint donc à New-York, et fut dirigé sur Ellis Island, où les immigrants douteux attendent l'autorisation de fouler le sol de la libre Amérique. On découvrit alors que Nathan Cohen était Russe, et ordre fut donné à Lamport & Holt de le rapatrier. Mais au port de débarquement de son pays natal, comme Nathan n'avait plus ses papiers, on refusa de le reconnaitre pour un sujet russe. Et il fut renvoyé à New-Yok. Le 7 mars dernier, le Gouvernement américain le faisait embarquer à bord du "Can Dyck," en route pour le Brésil, où l'infortuné à des parents. Mais l'immigration bresilienne, qui se souvenait de cet indésirable, ne voulut pas plus le recevoir que la première fois. Lamport & Holt l'ont donc encore ramené à New-York et logé à leurs frais à l'hôpital d'Ellis Island, en attendant qu'on se décide à le mettre quelque part.

Les compagnies de navigation comprendront peut-être, désormais, quel intérêt elles ont de s'assurer que les immigrants qu'elles transportent ne sont pas indésirables.—Léon Lorrain.

* * *

UN PRIX DE FRANÇAIS

(Le Droit)

La Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa a fondé un prix en faveur de l'Université d'Ottawa pour encourager l'étude de l'histoire du Canada. Cette médaille a été reçue hier, à l'Université en même temps que celle de l'Union Saint-Joseph, en faveur de l'étude du français.

Au dernier débat des élèves de l'Université on a pu constater que si l'on apprend bien l'anglais à l'Université d'Ottawa on y apprend également bien le français. La conversation avec les élèves en est d'ailleurs une preuve bien vivante et irrécusable.

* * *

LES CONGRES NATIONAUX

(Le Patriote de l'Ouest)

Il nous paraît, en effet, incontestable que nos Congrès, visiblement favorisés des bénédictions divines dans les prodigieux succès qu'ils remportent chaque année, ont une mission sublime à remplir, et que cette mission est d'organiser, peu à peu mais sûrement, tous les catholiques de l'Ouest pour le triomphe social du Christ dans ce pays.

Sur un terrain d'action plus restreint mais non moins bien réparé, puisque ce doit être la récompense du méritoire et obscur dévouement des héroïques missionnaires de notre race d'avoir fondé ici dans le sacrifice de leur vie des chrétientés immortelles, nous croyons que les Congrès franco-catholiques de l'Ouest sont appelés à participer au résultat que Mgr Langevin entrevoyait comme l'œuvre dominante du grand Congrès de 1912 à Québec lorsqu'il disait :

"Un autre résultat de ce magnifique Congrès sera, j'espère, un sentiment profond de la solidarité qui doit nous unir tous, pour nous entendre, nous consulter, veiller sur nos intérêts communs, et nous défendre au besoin. Il faudrait une vaste union, section de l'union de tous les catholiques demandée par les Souverains Pontifes dans tous les pays du monde. Cette union permettrait de nous entr'aider, et à un moment donné, de parler et d'agir, au nom des deux millions et demi de Canadiens français restés fidèles à leur foi et à leur race, au Canada et aux Etats-Unis. Ce ne sera une menace pour personne puisque toutes les autres nationalités peuvent s'unir de même, mais ce sera un avertissement et une protection efficace. Ce sera aussi un moyen de combattre l'apathie et l'égoïsme qui ont tué plus de nations que la guerre et la persécution ouverte."

* * *

FEDERATION DES SOCIETES SAINT-JEAN-BAPTISTE

(La Vérité)

Il a été sérieusement question, cette année, à l'occasion de notre fête nationale de fédérer toutes nos sociétés Saint-Jean-Baptiste afin d'en faire une organisation gigantesque, pour la défense de nos droits et avec laquelle devront compter nos persécuteurs et les fanatiques acharnés contre notre langue.

Il faudra bien veiller cependant afin qu'il ne soit pas introduit dans les statuts de la fédération des clauses regrettables ou suspectes qui pourarient permettre à certains individus de faire pénétrre un esprit nouveau, sous prétexte d eprogrès et d'activité.

Notre société Saint-Jean-Baptiste doit rester une association non seulement nationale mais aussi religieuse; elle doit conserver les vieilles traditions; elle doit être enfin foncièrement catholique.

Tout cela ne l'empêchera pas d'être militante, au contraire.

Unissons donc nos forces sur le terrain catholique.

C'est la meilleure forteresse d'où nous pourrons défendre victorieusement notre foi et notre langue.

Le Gouvernement Roblin Ami des Ouvriers

"Le gouvernement en est venu à la conclusion que le développement industriel du pays justifie l'organisation d'un Bureau du Travail pour la province du Manitoba."

Je crois aux unions. Je crois à la coopération de caractère sympathique et de bonne ordonnance. Je ne crois pas aux grèves qui désorganisent les affaires, qui mettent les hommes sans travail et causent des difficultés aux parties intéressées et au public.

Nous avons fait ce que nous pouvions pour compenser ceux qui sont assez infortunés que de se faire blesser en exerçant leur métier dans les manufactures et les autres usines.

Nous espérons ainsi, (en fondant ce Bureau du Travail), amener plus près l'un de l'autre le travail et le capital, développer de l'esprit de sympathie et de la bonne volonté entre ces deux forecs imposantes, de telle sorte que nous n'aurons pas ici les différends qui se produisent là où les relations ne sont pas cordiales.

Le gouvernement espère en la sympathie et la coopération des artisans et des patrons à la fois; et, par cette unification d'intérêts et les organisations qu'on formera il espère éviter les frictions; il espère donner une impulsion nouvelle à la vie industrielle, il espère protéger les classes ouvrières, et, de cette façon, rendre service à la province, au Canada et à l'Empire.

(Extrait d'un discours de sir Rodmond Roblin, à Transcona, samedi le 20 juin.)

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission





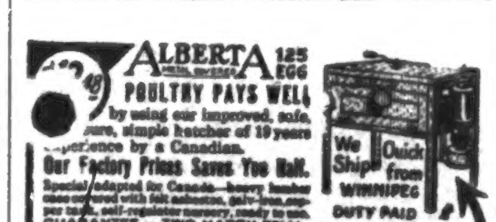
AVIS

AVIS est donné par les présentes que Alma Maud Lawson, de la Cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, femme mariée, fera demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session dans le but d'obtenir son droit de divorce d'avec son mari, Walter George Lawson, commis, de la Cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, pour motifs d'adultère et mauvais traitements.

Daté à Winnipeg, province du Manitoba, ce 15ème jour de juin 1914.

ALMA MAUD LAWSON.

35-49



Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

Achetez ce qui est fabrique a Winnipeg

Les marchands en détail de la cité feront étalage de "marchandises fabriquées à Winnipeg" pendant la semaine du 11 au 17 mai. Voilà l'occasion pour vous de vous rendre compte de la diversité et de l'énorme quantité de produits manufacturés dans notre cité par nos concitoyens.

PURITY FLOUR

PURITY FLOUR.—La farine pure est faite à Winnipeg (St. Boniface) dans la meunerie la plus grande de l'Empire Britannique. Le meulage soigneux, la supervision d'un laboratoire sévère, exécuté dans notre manufacture vous garantissent une qualité uniforme et de premier choix. PURITY est la farine étalon du Canada.

"PLUS DE PAIN ET DU MEILLEUR PAIN"

De par le Monde

Honneurs Impériaux

Londres.—On vient de publier la liste de ceux à qui le roi George V, en sa fête de naissance, a conféré des titres honorifiques.

Le T. H. R. L. Borden, premier ministre du Canada; G. E. Foster, ministre du Commerce, et Walter E. Davidson, gouverneur de Terre-Neuve, sont nommés Grand Croix de St-Michel et de St-George.

Douglas Mawson, le célèbre explorateur, est au nombre des Bacheliers.

Un grand nombre ont été faits Barons et Baronets.

Lord Ketchener, consul général en Egypte, a été créé Comte.

Sir Herbert Cozens-Hardy, sir Edgar Vincent, le major John Fielden Brocklehurst et sir Leonard Lyell, sont élevés au rang de Barons.

3000 taxis à ses obsèques

Paris.—Le 20 juin ont eu lieu à Paris, les obsèques du malheureux chauffeur Cloup, qui fut englouti place St-Augustin, pendant le terrible orage qui s'abattit sur Paris. Six cents taxis firent cortège au char funèbre et bientôt leur nombre atteignit trois mille. Ils se suivaient de si près qu'aucun véhicule ne put couper le défilé en sorte qu'entre la place de l'Etoile et la gare d'Austerlitz la circulation fut interrompue pendant deux heures.

Le Canal de Panama

Panama.—Le paquebot "Santa-Clara," de la Compagnie Pacific-Atlantic, a traversé les écluses de Miraflores et Pedro Miguel. Cette traversée s'est accomplie sans le moindre incident et le bateau a continué son voyage sur New-York.

Le "Santa-Clara" est le premier bateau qui ait traversé le canal dans toute sa longueur, et il a accompli ce voyage pour que les hommes de l'équipage de ce bateau américain devinsent familiers avec les manœuvres nécessités par le passage des écluses.

Abdication de Pierre Ier roi de Serbie

Belgrade, Serbie.—Le roi Pierre de Serbie vient d'abdiquer.

Ce souverain qui appartient à la famille des Karageorgevitch, est âgé de 70 ans; il monta sur le trône de Serbie le 20 juin 1903.

Cet événement arriva à la suite d'un drame sanglant, qui se passa dans le palais royal de Belgrade.

Le prédécesseur de Pierre, le roi Alexandre et son épouse la reine Draga furent assassinés par les partisans de la famille Karageorgevitch et les scènes qui se passèrent dans la nuit tragique furent empreintes d'une horrible sauvagerie.

Le prince Pierre, qui était en Grèce, arriva à Belgrade le lendemain de la tragédie et fut acclamé par ses partisans.

Le roi qui quitte le trône est une des plus belles figures parmi les personnalités politiques contemporaines.

C'est un politique et un guerrier. Ce fut un des plus brillants élèves de l'école militaire de St-Cyr et les officiers français de sa promotion en font un grand éloge. Pendant la guerre Franco-Prussienne, 1870-71, le prince Pierre n'oublia pas qu'il avait appris en France le métier des armes et fit campagne sous le drapeau français. Le roi de Serbie fut le premier qui reçut la médaille des vétérans de 1870-71 des mains du président de la République.

Pendant la guerre des Balkans le roi de Serbie paya largement de sa personne et ses connaissances militaires furent d'un grand service à ses troupes et à ses alliés.

LE NOUVEAU ROI

Le Roi Pierre a abdiqué en faveur de son fils aîné, le Prince Alexandre. Ce dernier n'a que 25 ans, étant né en 1888. Il est très populaire parmi ses sujets et a reçu son éducation à St-Pétersbourg.

Son Eminence le Cardinal Bégin

Les fêtes à Québec

Les fêtes organisées à Québec à l'occasion du retour de Son Eminence le Cardinal Bégin, furent grandioses et solennelles.

Plus de 60.000 personnes se sont sortées à la rencontre de Son Eminence et l'ont acclamé depuis Lévis jusqu'à la basilique de Québec.

Abandon de l' "Empress"

Québec.—On a complètement abandonné le projet de repêcher les huit cents cadavres encore enfermés dans la coque de l'*Empress of Ireland*. Cette résolution a été prise à la suite d'une entrevue entre le lieutenant commandant Forbes, du Essex et les plongeurs envoyés à Rimouski.

C'est la mort du plongeur Edward Cossboom qui est la cause indirecte de cet abandon des recherches des cadavres.

Le lieutenant commandant Forbes est arrivé à Pointe-au-Père, et son enquête a démontré que l'accident a eu lieu à marée basse, que toutes les précautions pour des plongées à grandes profondeurs ont été prises, que tout a été fait comme il le devait et que les travaux ne pouvaient se faire dans de meilleures conditiions.

Le lieutenant commandant Forbes a rapporté ces faits au capitaine Walsh, du C.P.R., et lui a suggéré de donner ordre aux plongeurs du *Essex* de retourner à leur navire.

Le capitaine Walsh, après avoir consulté le capitaine Watson, du *Essex*, a décidé que tout ce qui était possible avait été essayé pour repêcher les cadavres et que les plongeurs de la Pointe-au-Père n'y pouvaient rien. Les plongeurs ont donc reçu ordre de retourner à leur navire.

La décision du C.P.R. n'affecte pas les travaux de la Canadian Salvage Company, cependant, on croit qu'elle sera aussi, obligée d'abandonner ses travaux.

Les effondrements de terrain à Paris

Le télégraphe nous apprend que des effondrements de terrain se cont produits dans le district de Saint Lazare, à Paris. De récentes pluies ont inondé des rues et de grands espaces en construction.

Le viaduc du Métropolitain a été inondé et le traffic suspendu. On rapporte un grand nombre de pertes de vie.

Les endroits les plus affectés sont la place de Saint Philippe du Roule et le faubourg Saint-Honoré. L'intersection de la rue Tronchet, le boulevard Hausseman et la place Saint Augustin ont été fort endommagés. Dans l'un de ces effondrements plusieurs personnes ont disparu; un taxicab portant trois personnes a été emporté dans les crevasses.

Emeute à Paris

Paris.—Il y a une grande excitation parmi les employés de la Poste, à cause du délai apporté par le Sénat à voter les mesures en leur faveur qui ont été proposées.

En prévision de désordres possibles, cinq cents hommes de police avaient été assemblés. Tout à coup les employés apparurent aux fenêtres et se mirent à bombarder les policiers, en couchant plusieurs à terre.

Pendant ce temps, d'autres employés déharnachèrent les chevaux des voitures de poste. Quand la police voulut entrer, ils barricadèrent les portes, empêchant le départ d'un nombre considérable de sacs de correspondance.

A onze heures, le ministre du Commerce, M. Gaston Thomson, se rendit sur les lieux et tenta de perler aux révoltés; mais il s'éleva un tel vacarme qu'il lui fut impossible de se faire entendre et il se retira vers minuit.

Le paquebot Bismarck

Hambourg.—L'empereur Guillaume II a donné le nom de "Bismarck" au troisième paquebot de la série "Impérator," lancé aujourd'hui pour la Hambourg America Line.

Le nouveau paquebot est presque l'exacte reproduction du "Vaterland," mais il est plus long de six pieds et a deux chaudières en plus. Il devra fournir une moyenne de 22 ½ nœuds, mais ses constructeurs espèrent atteindre une vitesse supérieure.

Le "Bismarck" sera prêt à entrer en serivce dans quinze mois; la Hambourg America Line organisera alors un service hebdomadaire rapide entre New-York et Hambourg.

Le plus grand secret avait été gardé jusqu'au moment du lancement sur le nom qui devait être donné au nouveau paquebot, le soin de choisir ce nom ayant été laissé à l'empereur lui-même.

Le choix du nom de "Bismarck" obligera la compagnie à débaptiser un de ses plus anciens paquebots.

Mme Caillaux a pu sortir de prison

Paris.—Le *Figaro* annonce que Mme Caillaux a assisté par faveur spéciale à l'enterrement de Mme Huningue, demi-sœur de M. Caillaux. Il assure qu'à sa descente de voiture au cimetière du Père-Lachaise, la meurtrière fut reconnue par la foule et sifflée et que près de la tombe des manifestations hostiles se produisirent.

Le journal rappelle à ce propos que l'ancien ministre Baïhant, emprisonné lors de l'affaire de Panama, se vit refuser l'autorisation d'assister aux obsèques de sa propre femme.



Cite de St. Boniface

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire, et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés, comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif par une pétition telle que ci-après mentionnée.)

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées la Cité émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prelèvera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur les rues ou parties de rues où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt dans l'espace detemps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par an, et à un pour cent par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent par an.

Dans les cas de trottoirs construits seulement sur un côté de la rue la cotisation sera prélevée seulement sur les propriétés faisant front sur ce côté de la rue.

Dans le ccas d'égout il sera chargé aux propriétés faisant front sur chaque côté de la rue où l'égoût sera construit, une somme de $2.50 par pied de frontage pour le coût de la construction de l'égoût principal dans la rue.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes de la propriété réelle affectée, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition telle que ci-dessus mentionnée n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage mentionnées ci-haut.

Les travaux projetés et les rues ou parties de rues sur lesquelles les dits travaux seront faits, et la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prelevée pour en payer le coût sera respectivement comme suit :

PERIODE RE SEPT ANS

Un trottoir de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté nord de la rue Victoria, de la rue Aulneau à la rue Langevin. Coût approximatif—$174.80.

PERIODE DE VINGT ANS

Un pavage de 24 pieds de largeur en asphalte, bitulithique, blocs de bois créosotés ou toute autre espèce de pavage permanent adopté par le Conseil sur l'Avenue Lisgar, de la rue Patterson à la rue MacMillan. Coût approximatif—$6299.00.

PERIODE DE TRENTE ANS

Un égoût souterrain sur la rue Dubuc, de la rue DesMeurons à la rue Youville. Coût approximatif—$3620.28.

Par ordre,

J. B. COTE, Greffier.

St. Boniface ce 1er juillet, 1914. 35

AVIS

CONCERNANT LA SUCCESSION DE DESIRE FISETTE, décédé

AVIS est par les présentes donné conformément aux dispositions du "Manitoba Trustee Act", à tous les créanciers et à toute personne ayant des réclamations contre la succession du dit Désiré Fisette, qui mourut dans la Cité de Saint-Boniface, au Manitoba, le ou vers le 27 mai, A.D., 1914, et dont l'exécution du testament a été remise à Philomène "Brisette" Fisette, de la Cité de Saint-Boniface, au Manitoba, veuve, par la Cour de Surrogation de Saint-Boniface, d'envoyer poste payée ou par remise au bureau de Joseph Alexandre Beaupré, à 308 Bloc McIntyre, dans la Cité de Winnipeg, au Manitoba, le ou avant le 30ième jour de juillet, A.D., 1914, leurs noms et leurs prénoms, adresses et identifications et, par écrit, les détails complets de leurs réclamations et une déclaration de leurs comptes, la nature des garanties, s'il y en a, en leur possession et cela dûment vérifié par une déclaration selon les statuts.

Qu'avis soit pris qu'après le 30ième jour de juillet, A.D., 1914, la dite Philomène "Brisette" Fisette, administrera les biens du dit Désiré Fisette, décédé, par les partis qui y auront des droits ne tenant compte que des réclamations qu'elle aura alors connues et qu'elle ne sera responsable d'aucune créance ou partie de créances d'une personne ou des personnes dont elle n'aura pas reçu avis à cette date.

Fait à Winnipeg, au Manitoba, ce 18ième jour de juin, A.D., 1914.

Philomène "BRISETTE" FISETTE, Exécutrice.

Par J. A. BEAUPRE, son Procureur.

34-35

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead —y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. COREY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Abonnez-vous au

"MANITOBA"

$1.00 par année

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 38

(*Suite*)

Et toute cette foule sombre et sinistre se leva sans bruit, et, s'étant divisée sous la conduite de leurs chefs respectifs, s'embarqua dans les pirogues. Une à une les pirogues poussèrent au large, et, comme un long serpent, elles glissèrent silencieusement sur le bayou bleu; la tête touchant beintôt au lieu du débarquement, que les anneaux de sa gigantesque queue ondulaient encore au loin sur les eaux.

Sambo fut le premier à sauter à terre; à mesure que les nègres débarquaient, il veillait lui-même à ce qu'ils fussent immédiatement formés en escouades régulières, les faisant de suite défiler vers le grand sycomore, dont chacun des chefs connaissait parfaitement la situation. La nuit calme; la brise qui s'était levée au coucher du soleil s'était perdue en un léger zéphyr, qui soulevait à peine les feuilles de la forêt de son souffle tiède et humide. Ces nègres accoutumés à la vie des bois se mouvaient à travers les cyprières, sans s'arrêter un instant pour chercher leur route. Pas un mot ne se faisait entendre, pas le moindre bruit pour rompre le silence de la nuit. On eut dit une troupe de sept cents Faunes, parcourant silencieusement les domaines soumis à leur surveillance.

Sambo s'était placé à la tête de la colonne: Déjà ils avaient franchi plus des trois quarts de la distance qui sépare le bayou-chêne, quand tout à coup une décharge de fusil se fit entendre dans la direction du grand sycomore. Sambo fit aussitôt entendre le sifflement d'un serpent, et ce signal, répété par chacun des chefs jusqu'au bout de la colonne, les amena sur le champ à une halte. Après avoir donné quelques ordres à voix basse à l'un des chefs, il prit avec lui la première compagnie et se porta en avant, vivement mais sans bruit.

Quand il arriva, il vit un homme qui se défendait vigoureusement contre cinq à six nègres; un peu plus loin, il en vit un autre qui était prisonnier, et qu'on avait garotté.

Voici ce qui était survenu :

Pierre de St-Luc, auprès de l'habitation duquel les milices étaient débarquées, voulant faire les honneurs de sa maison aux officiers, les avait invités à un réveillon qu'il fit préparer à la hâte. Tout ce que la cour et la basse-cour offraient de ressources fut mis à contribution.

Il avait été décidé, comme nous l'avons déjà dit, d'atttendre au lendemain pour faire une battue générale dans les bois; et les officiers, qui ne demandaient pas mieux, se livraient en attendant à la dégustation des vins de l'économe.

Cependant le capitaine Pierre, ayant eu l'occasion de sortir un instant, remarqua que les chiens paraissaient singulièrement agités; humant l'air, courant danstous les sens, et faisant entendre un sourd hurlement. D'abord il crut que l'arrivée des milices pouvait avoir causé cette agitation chez les chiens, mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y avait autre chose; les chiens allaient en dehors des cours du côté du bois; humaient l'air dans cette direction, écoutaient, puis revenaient en courant vers la maison, comme s'ils eussent voulu donner à entendre qu'il y avait quelque chose qui n'était pas ordinaire du côté de la forêt.

Pierre de St-Luc fit appeler l'économe, auquel il fit part de ses remarques; lui signifiant en même temps le désir qu'il avait d'aller en sa compagnie examiner ce qui se passait dans les bois. L'idée d'aller seul avec M. de St-Luc, ne souriait pas fort à l'économe; mais comme il n'y avait pas à reculer, à moins de passer pour un lâche, il accepta. Cependant, il eut la précaution de prévenir les matelots du *Zéphyr* avec ordre de suivre à distance sous la conduite d'un nègre fidèle qu'il leur donna pour guide.

Après s'être tous deux armés, le capitaine s'étant préalablement excusé auprès des officiers, ils se dirigèrent vers la forêt en faisant un circuit assez considérable. Ils n'eurent aucune difficulté tant qu'ils furent en plein champ; mais quand ils furent arrivés à la lisière du bois, il leur fallut avancer avec la plus grande précaution. Tout semblait aller assez bien. Le capitaine s'arrêta un instant, quand il se crut à peu près vis-à-vis du sentier qui conduisait au bayou-chêne, il se trouvait alors justement auprès du grand sycomore.

—Trouxillo, dit-il, je veux aller jusqu'au bayou bleu.

—Capitaine, c'est une imprudence, répondit l'économe.

—Trouxillo, si vous avez peur, restez ici, j'irai seul.

—Mordiou ! peur ! moi? Capitaine vous ne pensez pas ?

—Je ne dis pas que vous avez peur, mais que si vous avez peur. .

—C'est bien, capitaine, je vous suis.

Ce petit dialogue, que le capitaine et l'économe croyaient n'avoir été entendu que d'eux seuls, avait néanmoins été entendu par une dizaine d'oreilles avides qui, cachés au milieu des ronces autour du grand syconomore, n'osaient se montrer, de peur d'enfreindre les ordres positifs que leur avait donnés Sambo.

Ils lassèrent donc passer le capitaine et son compagnon, quoique plus d'un nègre eut mis la main à son poignard pour se venger sur le champ des outrages de l'économe.

Le capitaine poussa jusqu'au bayou bleu; et, n'ayant rien découvert, s'en revenait vers l'habitation où il se serait sans doute rendu sans accident si un des chiens ne se fut échappé. Ce chien, prenant la piste de l'économe, arrivait au grand sycomore au moment où le capitaine y arrivait aussi à son retour du bayou bleu. Le chien ne tarda pas à s'élancer sur l'un des déserteurs, qu'il saisit à la jambe. Le nègre lâcha un cri de douleur, et l'économe, qui reconnut la voix d'un des esclaves, s'élança, le pistolet à la main, pour le faire prisonnier. En un instant vingt têtes se levèrent ; toute retraite fut coupée; l'économe déchargea ses deux pistolets et le capitaine son fusil à deux coups. Mais la partie était inégale; l'économe fut bientôt terrassé et garotté. Le capitaine, qui n'avait point encore repris toutes ses forces, se défendait néanmoins avec vigueur ,quand Sambo arriva. La lune, qui peu à peu s'était élevée au-dessus de la forêt, laissait tomber à travers la chevelure des arbres, ses rayons qui jetaient une lumière incertaine sur la scène qui se jouait au pied du grand sycomore.

Sambo s'élança, avec quelques-une des siens, sur le capitaine qui, accablé par le nombre, fut bientôt fait prisonnier.

— Mort aux blancs ! cria une voix.

—Mort au tyran ! cria Sambo, qui venait de reconnaître l'économe dans le premier prisonnier.

Saisissant une hache, il s'élança sur l'économe et d'un coup lui fendit le crâne. Puis se dirigeant vers le capitaine, brandissant au-dessus de sa tête sa hache toute fumante de sang, il hurla :

Mort aux blancs.

Mais, par un de ces revirements presque incroyables, une dizaine de ses esclaves, qui l'avaient reconnu, et desquels il devait attendre le plus de cruauté et de vengeance, l'entourèrent pour le protéger contre la fureur de Sambo.

Le capitaine, qui avait conservé tout son sang-froid, profitant de cette dsiposition, offrit le pardon à tous ceux des esclaves qui se rangeraient de son côté. Mais sa voix fut étouffée par les hurlements de tous les autres nègres qui se précipitèrent, Sambo à leur tête, sur la faible troupe qui défendait le capitaine. Des torches avaient été promptement allumées et jetaient une vive lumière, ne considérant pas que leurs cris et leurs torches pouvaient donner l'alarme à l'habitation, sinon attirer sur eux toutes les forces de la côte.

Un autre que Sambo avait entendu les coups de fusil et le cri que lâcha le capitaine au moment de l'attaque; et cet autre, auquel le capitaine ne pensait pas, accourait à son secours.

Cependant, Sambo n'eut pas de peine à se faire jour jusqu'au capitaine, et de la main gauche le saisissant aux cheveux il agita sa hache au-dessus de sa tête, se prépa rant à l'ensevelir dans sa cervelle; quand tout à coup un cri, comme le rugissement d'un lion, retentit dans la forêt; puis d'un bond, comme le bond d'un tigre qui fond sur sa proie, un homme s'élança sur Sambo et, saisissant sa hache d'une main puissante, lui cria à l'oreille: "Sambo !"

—Trim ! murmura Sambo, en reconnaissant son frère, et baissant la vue malgré lui sous le feu de sa prunelle ardente.

—Trim ! répétèrent presque d'une voix tous les esclaves du capitaine.

—Mes amis ! cria Trim, qu'avez-vous fait, que voulez-vous faire? vous êtes tous perdus. Rendez-vous, ou vous êtes tous morts; les milices de la Nouvelle-Orléans sont arrivées.

—Pardon à tous ceux qui mettront bas les armes, répéta le capitaine, s'ils n'ont pas versé de sang

Il y eut un moment de silence, pendant lequel Trim, se penchant à l'oreille de Sambo, lui dit: "Sauves-toi; tu as tué, il n'y a pas de pardon pour toi !"

En ce moment arrivaient les matelots du *Zéphyr;* et, à quelque distance en arrière, on entendait retentir la plaine sous la chûte cadencée des pas des milices, qui s'avançaient au pas accéléré.

Sambo, abandonnant sa hache aux mains de Trim, se retourna vers ceux qui l'avaient accompagnés depuis l'Ile Perdue, et saisissant une carabine il leur cria: "En avant ! suivez-moi. Mourons libres plutôt que de vivre esclaves !"

Il alluma alors une fusée bleue, qu'il lança dans les airs. C'était le signal aux colonnes qu'il avait laissées en arrière, de se presser en avant. Il suivit un instant de l'œil la fusée qui s'éleva en droite ligne au-dessus de la forêt, et èclata dans les airs en faisant une forte détonation.

—Maintenant, marchons ! Et il se précipita aveuglément sur la compagnie des Zéphyrs qui accouraient au secours de leur capitaine,

A la première décharge, Sambo tomba frappé d'une balle au cœur; deux des siens furent blessés, et le reste tourna le dos, jetant le désordre parmi les colonnes de nègres, qui se hâtaient d'arriver, et les entraînèrent dans leur fuite.

Tous les esclaves du capitaine Pierre, qui étaient restés près de lui, hésitant sur ce qu'ils devaient faire, se jetèrent à ses genoux, pour implorer son pardon, aussitôt qu'ils virent la fuite des compagnons de Sambo.

—Retournez tous chacun dans vos cases, leur dit le capitaine, je ne connais aucun d'entre vous et demain, je ne saurai distinguer entre ceux qui sont restés fidèles et ceux qui s'étaient révoltés.

Les nègres du capitaine ne se firent pas prier, puis prenant un détour dans le bois pour ne pas tomber aux mains des patrouilles, ils se rendirent à leurs cases. Les autres se dispersèrent.

Ainsi setermina, sans plus d'effusion de sang, une des plus menaçantes insurrections qu'ait vues la Louisiane. Les nombreuses arrestations qui furent faites, sur plusieurs points de l'Etat, firent voir avec quelle vigueur la trame avait été ourdie et quelles vastes ramifications elle avait.

CHAPITRE XXXI

PLAN D'ÉMANCIPATION

Pierre de St-Luc crut que les circonstances étaient favorables pour mettre à exécution un plan d'émancipation, qu'il avait conçu depuis plusieurs années.

Quelques jours après les événements dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, il invita plusieurs des planteurs les plus influents de la paroisse St-Charles à se réunir chez lui, pour discuter avec eux l'opportunité et les avantages de ce plan.

Les idées de liberté, qui peu à peu s'étaient réveillées dans l'esprit des esclaves, faisaient craindre de nouvelles tentatives de révolte, sinon prochaines, du moins pour l'avenir. Il était donc important pour les propriétaires d'adopter un système qui, tout en leur assurant une aussi grande somme de travail de la part de leurs esclaves, pourrait les mettre à l'abri de ces coups de mains qui, par leur fréquence, leur causaient beaucoup d'inquiétude, et pouvaient mettre leur vie sérieusement en danger.

Le plan du capitaine visait à produire ce résultat. Il fallait pour cela présenter à l'esclave une perspective de liberté, résultant du travail et de la bonne conduite. C'est ce que Pierre de St-Luc avait eu en vue.

Lorsque tous les planteurs furent réunis, le capitaine leur exposa ainsi son plan :

—"Je vous ai prié de vous réunir ici, messieurs, non pas tant dans l'espoir que vous adopteriez le système d'émancipation que je vais vous soumettre, qu'afin d'obtenir de vous votre consentement à ce que je le mette en opération sur mon habitation. Quoique je sois persuadé individuellement que ce système serait avantageux sous le point de vue pécuniaire, et encore bien plus au point de la tranquillité et de la sécurité personnelle, je ne voudrais pas même en faire l'essai chez moi, si vous pensiez qu'il pourrait vous causer quelqu'inconvénient, au cas où vous ne seriez pas d'opinion de l'adopter pour vous-mêmes.

"L'émancipation générale des noirs dans les colonies anglaises, que vient de proclamer l'Angleterre, doit nous faire réfléchir. Nous ne pouvons nous cacher que l'esprit public en Europe est hostile à l'esclavage; des sociétés négrophiles se forment partout, ils envoient des émissaires jusque chez nous ; nous devons être sur nos gardes contre ces agents du désordre et du massacre. Mais ce que nous devons craindre par-dessus toute chose, ce n'est pas seulement ces révoltes partielles, comme celle que nous venons d'étouffer, c'est cet esprit de fanatisme abolitioniste qui commence à souffler dans les Etats du Nord de l'Union. J'y vois des tempêtes. L'état de l'opinion n'est point encore bien dessiné en ce pays; mais vous savez, comme moi, combien est rapide chez nous toute idée de liberté. Les abolitionistes du Nord sauront exploiter, avec une astucieuse adresse, les préjugés populaires; ils représenteront sous les couleurs les plus fausses la situation des esclaves; ils s'adresseront à la sensualité des uns, à la générosité des autres; à la piété de ceux-ci, aux mauvais sentiments de ceux-là; tout cela sera employé pour parvenir à leur but. Ah ! qui peut mesurer l'étendue des malheurs que ces fanatiques préparent à notre pays si heureux, si prospère.

"Je me fais illusion peut-être. Ces temps sont éloignés sans doute; nous ne les verrons point de nos jours. Lentement, mais sûrement, ils viendront. Il ne faudra qu'une étincelle pour allumer un vaste incendie, qui ne s'éteindra que dans une mer de sang. Ce sera le Sud qui en souffrira le plus.

S'il était possible de prévenir de tels malheurs, en commençant dès aujourd'hui, nous aurons fait une bonne œuvre, sous tous les rapports; et je crois que nous pouvons y parvenir sans que nous en souffrions, même pécuniairement.

En effet, que faut-il ?

"Obtenir de ses esclaves la plus grande somme de travail possible.

"Obtenir pour chaque esclave sa valeur entière.

"Obtenir l'assurance d'une bonne conduite de la part de chaque esclave.

"Voilà les trois choses que nous devons tous désirer. Si nous pouvons l'obtenir, nous avons résolu le problème le plus difficile du système de l'esclavage des nègres.

"Dans l'ordre ordinaire des choses, les derniers événements confirment ce que déjà vous avez plus d'une fois compris, qu'il est presqu'impossible de vivre dans la sécurité tant que nous serons entourés par une population noire, si hostile et si ennemie des blancs. Il faut agir avec la plus grande sévérité pour les contenir, et cette sévérité même, si impolitiquement nécessaire, est la cause première de la haine invétérée que nous porte l'esclave. La perspective d'une captivité perpétuelle, que le nègre redoute quelquefois autant que la mort, le pousse sans cesse vers le désir de s'émanciper. Et l'émancipation, dans l'esprit du nègre, c'est l'anéantissement des blancs; ces deux idées dans sa tête n'en font qu'une. Peut-être n'aurons-nous pas toujours la chance de supprimer si aisément une autre révolte.

"Offrons-leur donc une perspective de liberté, tout en nous assurant une rémunération équivalente à la valeur de chaque esclave.

"Chaque esclave est la propriété de son maître, et est une valeur réelle, estimable à prix d'argent.

"Le travail de l'esclave appartient à son maître.

"La valeur de l'esclave est en général en proportion de la somme de travail qu'il peut donner.

"Les heures de travail, que l'on peut raisonnablement exiger d'un esclave, sont de douze heures par jour. Ces douze heures de travail, répétées tous les jours, offrent la valeur de l'esclave. Ainsi en supposant pour un instant que l'esclave vaille six cents dollars, cette somme représente les douze heures de travail de l'esclave durant sa vie. Si l'on divise ces six cents dollars en douze parties égales, on aura la somme de cinquante dollars pour la valeur de chaque heure de travail de cet esclave.

(*A suivre*)

Discours-Programme de Sir Rodmond Roblin

(Suite de la 1ère Page)

civilisation moderne. Nos amis de l'opposition n'ont aucun programme sur le téléphone, excepté critiquer !

LE MANITOBA AGRANDI

Au sujet du Manitoba agrandi, je pourrais parler pendant deux heures, et je n'aurais pas encore fini. Le Manitoba avait une superficie de cinquante-et-un milles carrés lorsque nuos fûmes appelés à former le gouvernement, et nous avons combattu de telle sorte que nous avons aujourd'hui deux cents cinquante-cinq milles carrés de territoire. (Applaudissements.) Notre territoire commence à la frontière internationale et est borné au nord par la Baie d'Hudson. Nous nous proposons de construire un chemin de fer à travers ce pays du nord. De cette manière nous utiliserons les pouvoirs d'eau, nous manufacturerons le bois, nous mettrons des colons sur le sol arable, nous établirons de vastes pêcheries qui donneront au marché le splendide poisson qu'on trouve dans le nord; nous développerons les ressources minérales, qui sont probablement énormes. Nos amis de l'opposition n'ont rien à offrir sur tout cela. Pour eux il suffirait de bouleverser le régime actuel, et peu importe les développements du pays !

CHEMINS DE FER

Nous avons une politique bien définie au sujet des chemins de fer. Nous avons construit déjà tout près de deux mille milles de voies ferrées dans cette province. Nous nous proposons d'en construire de nouvelles, entre 500 et 600 milles, de manière à ce que tous les habitants de cette province puissent avoir leur voie ferrée. Nous avons fait cela sans qu'il en coûte à la population du Manitoba une seule piastre. J'insiste là-dessus. Et nous avons été combattus pouce par pouce par nos amis de l'opposition sur ce terrain !

Vous me demandez: Ont-ils au moins une politique de chemins de fer? Pas une ligne. Lisez leur programme, ils n'ont qu'une chose à dire : Si les femmes votaient, nous n'aurions pas besoin de développement matériel. (Applaudissement et rires.) Nous allons continuer notre politique de chemins de fer, avec votre approbation, aussi énergiquement que nous l'avons fait dans le passé.

INSTITUTIONS PUBLIQUES

Nous avons aussi pour politique de construire des institutions publiques pour les besoins de la population. Nous avons des Palais de Justice qui peuvent soutenir la comparaison avec ceux de n'importe quelle autre province du Canada. Nos Bureaux des Terres, nos Ecoles Normales, nos Hôpitaux pour les aliénés, nos Refuges pour les Incurables, nos Ecoles de Réforme, nos Institutions pour les Sourds-Muets, ont tous été,ou construits, ou organisés, ou développés, sous notre gouvernement. Ces institutions sont splendides, mais il y en a une qui manque, c'est une école pour les aveugles. Nous voulons y pourvoir. La chose a été discutée en Conseil, et comme c'est notre politique de placer les différentes institutions publiques dans les différentes parties de la province, mes collègues ont été assez bons de décider que cette institution devrait être construite dans la ville de Carman, le comté que j'ai l'honneur de représenter depuis si longtemps. (Longs applaudissements.) En votre nom et au mien j'ai accédé à cette décision, et l'Institut des Aveugles sera construit ici à la prochaine saison. (Applaudissements.) Nous avons cru que la chose était nécessaire en vue du nombre toujours croissant de ces infortunés enfants aveugles. J'ai eu la bonne fortune d'avoir le concours très utile, pour me renseigner là-dessus, d'un des citoyens du comté de Dufferin, le révérend M. Black. Il sera heureux de la décision du gouvernement et il approuvera doublement cette institution puisqu'on la placera à Carman. Lisez le programme de l'opposition, et voyez si on propose quoi que ce soit pour les aveugles ou pour toute autre espèce d'infortunes dans vette province. Pas un mot ! Vous y trouverez par contre quelque chose qui s'appelle "Banish the bar." C'est une formule pour jouer sur les mots, un plan pour tromper les partisans de la tempérance; mais vous ne trouverez pas dans le programme de l'opposition une seule ligne pour le soin des malades et des affligés.

Je puis ajouter que le gouvernement dont j'ai l'honneur d'être le chef a été capable de construire toutes ces institutions, qui font l'honneur de la province, parce que, contrairement à nos adversaires, nos avons imposé des taxes aux banques, aux compagnies de prêt, etc., qui ne sont pas de cette province, mais qui font des affaires dans cette province et qui en retirent de grands bénéfices. (Applaudissements.)

TEMPERANCE

Le gouvernement a là-dessus une politique fixe : prohibition totale par voie d'opinion locale, aussi rapidement que l'opinion publique le voudra. (Applaudissements.) Nous n'avons rien à ajouter et rien à retrancher là-dessus. Nos adversaires n'ont pas de politique. Ceux qui diront que nos amis de l'opposition, comme parti, sont prêts d'accepter n'importe quelle politique au sujet de la tempérance sont dans l'erreur. Laissez-moi vous dire ceci: (et je défie le révérend Charles W. Gordon, président de la Social and Moral Reform Association, de me demander le nom de l'homme auquel je référerai dans un instant, et je le lui donnerai), j'affirme que le chef d'organisation de cette association dans un certain comté a dit ouvertement que l'Association ne voulait pas engager les candidats libéraux jusqu'au dernier jour avant les élections, de manière à permettre à ces candidats de solliciter le vote de ceux qui sont en faveur de la vente des liqueurs en leur promettant que si l'opposition arrivait au pouvoir elle instituerait un plébiscite au sujet de l'abolition des bars; qu'ensuite les libéraux se retourneraient de l'autre côté et feraient tout ce qu'ils pourraient pour que le plébiscite tournât contre l'abolition des bars. En homme qui connaît quelque chose en fait de législation je déclare que cette tactique est une farce de première grandeur. Je dis : je défie le révérend M. Gordon de me demander le nom de cet homme-là, et je lui donnerai le nom de ce leader de l'organisation dans le comté. Je lui donnerai également le nom du député conservateur auquel il l'a dit, en la précence de témoins, de sorte qu'il n'y aura pas d'ambiguité. On me dit que la même déception se produit partout et que le candidat de l'opposition cherche à gagner l'appui de ceux qui sont dans le commerce de liqueurs. Nous n'avons pas besoin, nous, de faire de la duplicité. J'ai clairement défini notre politique là-dessus à la Législature l'hiver dernier. Je la répète ce soir; et je défie n'importe quel homme qui n'est pas un partisan bigot d'y contredire: ma politique est une politique qui mène à la véritable tempérance; c'est celle qu'on devra définitivement adopter si on veut avoir réellement la prohibition. (Applaudissements.)

MARCHES PUBLICS ET ABATTOIRS

Un des articles du programme du gouvernement Roblin a été de construire un Marché Public dans la ville de Winnipeg pour l'industrie du bétail. Nous avons élaboré notre projet, avec soin, méthodiquement, et nous l'avons accompli également avec une grande attention. Nous avons un Marché Public pour le bétail dans Winnipeg. (Les cours à bestiaux de Saint-Boniface). L'entreprise a couté un million de piastres. Cette institution peut recevoir le bétail et en dispenser. Notre politique est d'établir un abattoir; les cultivateurs pourront y envoyer leur bétail, le tuer et le mettre en réfrigération si le prix du moment n'est pas suffisant. Cela sera fait. Nous avons voté $500,000 à la dernière session pour la première bâtisse et nous nous attendons d'avoir un abattoir d'un million de piastres d'ici à deux ans; nous y ajouterons jusqu'à ce que nous ayons des Marchés et des Abattoirs égaux, sinon plus grands, que ceux de Saint-Paul, au sud d'ici. Nos amis de l'opposition n'ont rien à dire là-dessus. L'industrie du bétail au Manitoba, ils n'y tiennent pas !

UNIVERSITE DU MANITOBA

Nous avons établi l'Université du Manitoba sur des bases qui en assurent sa force et qui lui assurent une vigueur et une expansion qui iront en augmentant à mesure que le besoin s'en fera sentir. L'opposition, elle, n'a rien à dire au sujet de l'Université !

LE GOUVERNEMENT ET LES BONS CHEMINS

J'ai parlé de la question des chemins de fer et du transport, et de quelle manière nous nous y étions pris pour la solutionner. Mais, Messieurs, le transport demande, pour le négoce du grain, plus que des chemins de fer. Il demande aussi des routes, depuis les champs de blé jusqu'aux élévateurs. Et il n'y a pas de système de transport qui puisse être complet s'il lui manque cet anneau. Le chemin pour les voitures, vous l'admettez, cultivateurs, est absolument important. Le calcul du coût de transport des produits agricoles de la province jusqu'aux chemins de fer étonnerait n'importe qui. Le calcul entre la différence du prix de ce transport sur des mauvais ou sur des bons chemins serait également étonnant. Le cultivateur qui a une récolte de variété moyenne sur sa ferme, que cette récolte soit grosse ou petite, et qui est obligé de la transporter au marché sur de mauvais chemins perd à ce jeux-là à peu près comme s'il payait loyer,—un loyer ordinaire,—pour sa ferme. En d'autres termes, il paye une espèce de loyer parce qu'il a dû transporter sa récolte sur des mauvais chemins.

$2,500,000 POUR DES BONS CHEMINS

Le gouvernement s'est engagé en autant qu'il peut le faire à remédier aux mauvaises routes, et cela aussi rapidement que possible. A cet effet nous avons, à la dernière session, élargi notre système d'encouragement aux Bonnes Routes. Le montant que nous voulons dépenser à ces bonnes routes a été augmenté. Nous avons décidé de faire ces dépenses aussi rapidement que les municipalités voudront bien coopérer avec nous. Nous nous sommes engagés à un montant de $2,500,000 pour ces Bonnes Routes, *et ce n'est que le commencement*. (Applaudissements prolongés.)

Nous reconnaissons que nous avons une grosse entreprise sur les bras, mais elle n'est pas plus grosse qu'elle est importante, et l'argent de la province ne saurait être mieux dépensé. Le plan que nous avons institué est exposé dans *le bill de 1914;* il pourvoit à ce que le travail soit fait dans et par les municipalités; et l'assistance que nous donnons à ces municipalités est plus généreuse, toutes choses étant mises en ligne de compte, qu'aucun gouvernement, local ou fédéral, ne l'a jamais faite en Amérique. Le but de notre politique, c'est de procurer des chemins aux cultivateurs jusqu'aux marchés; et c'est notre ambition que chaque municipalité rurale de la province profite de cette assistance généreuse que le gouvernement lui offre. Cette assistance que nous donnons à toute municipalité qui veut se servir de l'Acte va de un tiers à la moitié du coût complet de ce Chemin de Marché. (Applaudissements prolongés.)

GAL—3—DISCOURS ROBLIN

Les municipalités de la province, je suis heureux de le dire, montrent rapidement et d'une manière décisive, qu'elles apprécient notre large politique. Déjà environ un tiers des municipalités de la province sont à faire des arrangements pour profiter de l'Acte; et dans un certain nombre de cas le travail est déjà en cours d'exécution. Le bill des Bonnes Routes introduit par nous dans la Législature était si juste et si dépourvu de visées politiques dans ses dispositions que nos adversairres n'ont pas pu le critiquer; ils sont encore dans même position. Ici et là j'entends bien quelque petit partisan, qui ne connaît rien, soit du bill, soit de la politique du gouvernement, dire que cette loi a été faite pour fins politiques. Ce ne fut pas notre idée. Nous n'avons eu en la faisant qu'une idée : celle-ci: améliorer les chemins de marchés. Et si vous nous donnez votre confiance, encore une fois, comme nous en avons la ferme conviction, nous continuerons d'améliorer les chemins jusqu'à ce que la dernière municipalité dans la province ait profité, pour sa part légitime, de cette politique des Bons Chemins.

UN EMPIRE DE L'OUEST

Les pionniers du Manitoba, français et anglais, ont placé les bases de notre progrès et de notre développement. C'était, la plupart d'entre eux, les fils vaillants des provinces de l'est du Dominion. Ils sont venus ici, et avec une ténacité têtue, une énergie infatigable, avec la détermination de faire quelque chose, ils ont prouvé qu'on pouvait fonder un empire de l'ouest. Un grand nombre sont morts, honorés dans leur vie, regrettés dans leur mort. Un grand nombre demeurent, pour dire les difficultés des débuts et se réjouir des victoires et des progrès accomplis plus tard. Comme résultat de ces victoires la bonne nouvelle a été semée aux quatre vents de la terre. Des milliers de colons ont été amenés ici, colons désireux de profiter de nos champs fertiles, de notre climat qui donne la santé, de notre pays qui donne la richesse. Ils sont venus, et ils viennent encore chaque année de toutes les parties de l'Europe. Ils sont étrangers à notre langage, à nos habitudes de vivre et à nos institutions, mais ils ont cependant de l'instruction, de la force physique, de l'intelligence, le courage qui ne connaît pas la défaite. (Applaudissements.) Nour leur tendons les bras parce que nous avons besoin du travail de leurs mains, nous avons besoin d'eux pour labourer, nous avons besoin d'eux pour exploiter nos ressources, nous avons besoin d'eux pour nous aider à développer ce grand pays. Je regrette de dire qu'il y en a parmi nous qui sont si étroits et dont la vision est si limitée que chaque effort fait par le gouvernement pour bien traiter les colons venus des autres pays, pour leur faire sentir qu'ils sont ici chez eux, pour leur prouver qu'ils peuvent participer à toutes nos institutions civiles, a été critiqué par nos adversaires d'une manière déraisonnable et qui manque absolument de tolérance.

UN MANTOBA UNI

Ce que je désire pour ma province, c'est un Manitoba où il y ait de l'harmonie. Ce fut ma politique depuis que je suis entré dans la vie publique. C'est encore ma politique. C'est la politique du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Dans cette campagne on a essayé, comme on l'a fait dans le passé, du reste, de soulever les préjugés, de créer des divisions, des jalousies et de la défiance entre les différentes races et nationalités ; mais une victoire gagnée, si elle pouvait l'être avec une pareille politique de désunion, amènerait, en fin de compte, du discrédit sur la tête des vainqueurs; elle ruinerait la province. Le parti auquel je préside dans le Manitoba ne veut pas de ces sortes de victoires.

Mon gouvernement gagnera, cette fois encore, la victoire des institutions parlementaires, la victoire du progrès dans la législation, la victoire de l'administration honnête, le triomphe du *fair-play*, le triomphe des droits égaux et de la justice qui sont comme la fondation de la puissance et du progrès britanniques.

Nous sollicitons la collaboration

Avec l'agrandissement de notre journal, nous devenons en mesure de donner une large hospitalité à ceux qui aimeraient collaborer à notre rédaction.

Nous ouvrons donc nos colonnes au public et nous accueillerons avec plaisir tous articles, lettres, nouvelles qu'on voudra bien nous faire parvenir.

Nos correspondants des campagnes, en particulier, sont invités à nous communiquer la chronique de leurs paroisses respectives.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

PAS DE COSTUMES RELIGIEUX DANS LES ECOLES!!

"Nous n'avons aucune objection à accorder l'amende- "ment que vous demandez défendant le port de vêtement "religieux (sectarian garb) par les instituteurs dans les "écoles publiques." Signé :—(T. C. Norris.)

Ces paroles du chef de l'opposition se passent de commentaires.

Le programme de M. Norris au sujet des écoles est si condamnable que les candidatts catholiques sont obligés, pour ne pas être honnis par la foule, de déclarer une demie indépendance sur cette question.

Ah ! la bonne blague ! !

Personne ne prendra ces candidats au sérieux. Ils essaient tout simplement d'un leurre.

Comment, en effet, renier le programme de M. Norris, et essayer en même temps à faire arriver M. Norris au pouvoir ? Si l'on a l'intention de fare avaler de pareilles contradictions à l'électorat on est d'une naïveté considérable.

"Le Manitoba" répète à ce propos ce qu'il écrivait il y a quelques semaines :

"Que serviraient à la minorité ces vagues et nuageuses professions d'indépendance au lendemain d'une victoire de M. Norris ?

"Ces candidats se disent les amis de la minorité. Mais pour prouver cette amitié ils cherchent à rendre M. Norris capable de faire des lois injustes, des lois dont ils sont forcés de condamner par avance la silhouette ! !

"Puisque ces hommes poussent à de telles extrémités la partisannerie politique ils devront passer par le feu brûlant du plus dur examen. Puisqui'ls ont consenti à devenir candidats de M. Norris, ils devront assumer la responsabilité de tous ses actes et de toutes ses paroles ; on ne fractionne pas la conduite d'un chef pour en prendre ce qui convient ; ils devront expliquer leur Norris tout rond aux électeurs."

M. NORRIS MANIFESTE DE NOUVEAU SON HOSTILITE VIS-A-VIS NOS DROITS SCOLAIRES

Nous livrons à la réflexion sérieuse et honnête de tout le monde les lignes suivantes, qui sont tirées du "Free Press" **(18 juin) et sont le texte d'un discours prononcé à Dauphin, par le Chef de l'Opposition—par celui qui aspire à former un gouvernement :**

M. Norris, parlant de cette question (la question des écoles,) dit :

"Durant la session de 1913, alors que la Chambre était sur le point de se mettre en séance, une après-midi, M. Roblin traversa le parquet de la salle et m'invita à son bureau. Nous nous rendîmes à son bureau, et après quelques minutes de conversation sur des choses d'ordre général, M. Roblin me demanda : "De quoi sommes-nous venu causer ici ?" Je répondis : "Je ne sais pas, je suis ici sur votre invitation." Il me demanda alors si j'avais eu un "interview" avec Mgr Langevin, la veille au soir. Je répondis : Oui. M. Roblin dit : "J'en ai eu un la veille du jour précédent." Il me tendit alors, pour lire, une lettre, qui est une relation substantiellement exacte de "l'interview" que j'avais eu avec Sa Grandeur. Sir Rodmond dit alors: "Qu'est-ce que nous allons répondre à ces gens" ? Je répondis: "Je ne sais pas; c'est votre affaire." J'ajoutai: "J'ai toujours été en faveur des écoles nationales, et le serai toujours." Sir Rodmond dit en réponse: "Oui, vous avez toujours été conséquent avec vous-même en cela." Mais il ajouta qu'il y était opposé, qu'il y avait toujours été, et il était maintenant prêt à passer une loi qui rendrait à la minorité ses droits, mais qu'il ne pouvait la faire passer en chambre à moins d'avoir quelques secours de moi et de l'opposition. Je dis: "Je ne vous aiderai pas." Voilà la conversation qui eut lieu entre le premier-ministre et moi, relativement à la passation d'une loi qui aurait rendu à la minorité ses prétendus droits. Je crois que ceci prouve clairement ce que j'ai dit, que j'ai été consulté au sujet du rétablissement d'un système d'écoles séparées dans cette province."

. . . .

"M. Norris déclara qu'il s'était placé entre la province et les écoles séparées. Il n'en avait pas honte. Il n'avait aucun pardon à demander à ce sujet. Il était prêt à gagner ou à tomber là-dessus........"

Ces lignes que nous venons de reproduire étaient connues déjà par un certain nombre d'électeurs. Elles ont fait bondir de colère et de déoût—nous le savons—un groupe sérieux de libéraux français, qui ont déclaré abandonner M. Norris et son drapeau. Nous les félicitons de leur courage et de la dignité de leur attitude.

La "Northwest Review" commentant cet incident, qui est si peu à l'honneur de M. Norris, termine par ce coup de fouet mérité :

"Il y a un code de conduite que même les politiciens sont obligés de suivre en traitant avec les autres hommes. Si on prend pour acquis que telle conversation a eu lieu dans les circonstances indiquées (dans un bureau privé) cette conversation était clairement d'une nature privée; et chacune des parties à cette conversation devait se considérer tenue de faire honneur à la confiance mise en elle. Les gentilshommes n'ont pas l'habitude d'exiger une assurance écrite qu'ils seront ainsi traités. C'est une chose qu'ils considèrent comme acquise; et ils se conduisent de la même manière respectueuse avec ceux avec lesquels ils entrent en conversation. Mais M. Norris, lui, n'agit pas comme cela. Croyant pouvoir retirer quelque faible avantage politique sur son adversaire, il n'a pas hésité à violer la confiance qu'on avait, à tort, mise en lui. Quand l'honneur vaut si peu cher aux yeux d'un chef de ce qui fut autrefois un grand parti, même ses meilleurs amis ont raison de redouter son succès."

OU VOTER DANS LE COMTE DE SAINT-BONIFACE

Poll No. 1 — Chez Mme Vve Couture, coin des rues Provencher et Laflèche.

Poll No. 2—Chez M. D. Dussault, No. 89 LaVérendrye.

Poll No. 3—Chez M. A. Leblanc, No. 80 rue Dumoulin.

Poll No. 4—Chez M. Millette, No. 115 rue Ritchot.

Poll No. 5—Chez M. A. Delisle, No. 76 rue Victoria.

Poll No. 6—Chez MM. Berry & Carson, Coin Avenues Taché et Marion.

Poll No. 7—Chez Sennett & Sons, No. 114 rue Kenny, Norwood.

Poll No. 8—No. 147 Lansdowne.

Poll No. 9—Chez MM. Hince & Rodrigue, No. 229 Chemin Ste-Marie.

Poll No. 10—Chez M. Duhamel, Coin DesMeurons & Dubuc.

Poll No. 11—Chez W. H. Schaper, No. 27 rue Vivian.

Poll No. 12—Chez Charles Genthon, St-Vital.

Poll No. 13—Chez Pierre Dumas, Chemin Pembina.

Poll No. 14—Chez G. T. Landry, St-Norbert.

Distribution des prix a l'Ecole Provencher

Jeudi 25 juin à huit heures du soir a eu lieu la distribution solennelle des prix. La salle des séances était comble. Outre les parents des garçons, l'élite de la population de Saint-Boniface s'était donné rendez-vous à cette belle réunion. Le département de l'éducation, en la personne du Député-Ministre, M. Fletcher et du Surintendant de l'Education de la Province du Manitoba, M. Newcombe, a bien voulu, par sa présence, donner un témoignage spécial de sympathie à l'Ecole Provencher.

La musique, le chant, les récitations, ont été parfaitement réussis et ont agréablement surpris l'assistance. La coutume de l'Ecole Provencher, d'accorder au moins un volume à chaque garçon qui a passablement réussi ses examens de fin d'année, a aussi produit une bonne impression sur les parents et les garçons.

Messieurs Marion, Bernier, Fletcher, Newcombe, LaRivière et le Docteur Lachance ont prononcé chacun, à l'occasion de la remise des médailles, quelques paroles bien appropriées à la circonstance et dignes de la méditation de tous. MM. Fletcher et Newcombe ont surtout fait ressortir la haute valeur éducative du R. Frère Joseph, le dévouement des Frères de Marie et la reconnaissance que Saint-Boniface leur doit.

Les heureux gagnants des distinctions spéciales furent :

1 Edouard Guilbault, pour l'excellence au 7è grade, médaille d'or présentée par un ami.

2 Alphonse Samson, pour l'excellence au 8è grade, médaille d'or, présentée par l'Echevin Marion.

3 Arthur Gauthier, pour le français, médaille et brochure, présentées par la Ligue du Parler français.

4 Armand Ledoux, pour l'excellence au grade supérieur, médaille d'or, présentée par les Chevaliers de Colomb.

5 Wilfrid Paul, pour l'instruction religieuse, médaille d'or, présentée par Mgr Langevin.

6 Antoine Beaucage, pour l'élocution, médaille d'or, présentée par l'Honorable Joseph Bernier.

7 Pierre Frossais, pour le français, médaille d'or, présentée par le Maire Dr Lachance.

8 Raymond Bernier, pour l'histoire naturelle, médaille d'or, présentée par le Sénateur LaRivière.

9 Armand Menu, pour les mathématiques, médaille d'or, présentée par Cl. Marcoux, Président de la Commission Scolaire.

10 Armand Ledoux, pour l'histoire, médaille d'or, présentée par l'Echevin Guilbault.

11 Alphonse Doucet, pour la physique, médaille d'or, présentée par l'ex-maire Bleau.

12 Alexandre Pelletier, pour le cours commercial, une superbe montre en or avec chaine, présentée par le Commissaire d'Ecole S. Dussault.

Ceux que le Pape Honore

Tout en élevant l'archevêque de Québec à la dignité cardinalice, le Souverain Pontife a daigné honorer en même temps plusieurs citoyens éminents de la vieille capitale, et tous les catholiques du Canada s'en réjouissent particulièrement.

Le Saint Père a créé plusieurs Commandeurs de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, entre autres : l'hon. F. X. Lemieux, juge en chef de la Cour Supérieure de Québec et président de la Ligue Anti-Alcoolique, et l'honorable M. Thomas Chapais, conseiller législatif et vice-président de la Ligue Anti-Alcoolique.

Le juge Lemieux occupe une grande place dans l'estime du monde intellectuel, qui le compte comme l'un de ses membres les plus instruits, les plus aimables, les plus laborieux et les plus spirituels. Le Saint Père l'a placé dans une classe d'élite où il ne sera pas dépaysé et qu'il sera loin de déparer. parer.

L'honorable M. T. Chapais a été trop longtemps le collaborateur admiré de la *Presse,* sous le nom d'Ignotus, pour que nous ayons à faire son éloge. Ses propres œuvres glorifient plus éloquemment que ce que nous pourrions ajouter, ce journaliste-né, qui a tout pour lui: le talent, l'eloquence, l'esprit et l'influence dans la politique comme dans les lettres et les sphères religieuses.

Parmi les nouveaux Commandeurs de Saint-Grégoire se trouvent aussi Son Honneur le maire de Québec, M. Napoléon Drouin; l'honorable M. Boucher de la Bruère, surintendant de l'instruction publique, et M. Cyrille Tessier, notaire, vice-président de *L'Action Sociale Catholique,* président de la "La Caisse d'Economie."

En outre, Québec compte plusieurs nouveaux Chevaliers de Saint-Grégoire; M. Adjutor Rivard, C.R., secrétaire-général du comité permanent de *L'Action Sociale Catholique,* préisdent de la Société du Parler Français et président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec; M. Jules Dorion, directeur de *L'Action Sociale,* lieutenant-colonel, commandant des zouaves pontificaux de Québec et secrétaire de la Ligue Anti-Alcoolique.

Nos compliments à tous ces dignes compatriotes, que Sa Sainteté Pie X vient d'honorer. — *La Presse.*

CONFLAGRATION A SALEM

Salem, Mass.—Près de la moitié de Salem, la "vieille cité des sorcières," si riche en souvenirs historiques, a été dévastée le 26 du courant par un incendie qui a causé des pertes évaluées à $10,000,000. Mille bâtiments dont une vingtaine de manufactures, ont été réduits en cendres. Dix mille personnes ont été jetées sur le pavé, soit près du quart de la population de la ville. La ville de Salem compte quarante-cinq mille habitants. Le feu a commencé son œuvre dans la fabrique de la "Korn Leather Co.", c'est-à-dire dans la partie ouest de la ville, vers deux heures, hier après-midi. Le district des fabriques de chaussures et des tanneries a été ravagé. L'incendie a décrit un demi-cercle et semé des ruines sur une étendue ayant les dimensions suivantes : longueur, deux milles; largeur, plus d'un demi-mille. Les flammes alimentées par un vent violent du nord-ouest, ont porté la dévastation sur deux autres sections, c'est-à-dire le quartier des maisons de particuliers, adjacent à la rue Lafayette, et le quartier des manufactures et maisons de rapport, sur la peninsule bornée par Palmer's Cove et la South River. La maison des sept pigeons était aussi dans la zône menacée.

Departement de l'interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION, DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 3 aout 1914, les terres à culture suivantes seront mise à la dispositibn du public qui pourra faire ses entrées comme Homestead.

Fractional NW¼ of Sec. 19. Fractional W½ of Sec. 30; West ½ and Fractional East ½ of Sec. 31. The Fractional NW.¼ of Sec. 32 and the Westerly 13 chains and 62 link of the N.E. 1-4 of Sec. 32, lying to North of the Northern limit of Indian Reservation No. 48, all in Township 31, Range 8 West of Principal Meridian.

Daté a Winnipeg, 25 juin 1914.

33-37 L. RANKIN, Agent.

Si vous avez une propriete a vendre, annoncez-la dans "Le Manitoba", et vous trouverez un acheteur.

ASSEMBLEES

Des assemblées publiques seront tenues par l'Hon. Joseph Bernier aux endroits suivants :

Fort-Garry — Samedi 4 juillet, 8 p.m., chez M. Jos. Grouette, Clarence Ave.

A Saint-Boniface—Lundi, 6 juillet 8 p.m., au Comité Central, avenue Provencher.

Saint-Norbert—Dimanche le 5 juillet à midi.

A l'Ecole Lavallée, à 8 p.m.

Grand Vital — Mardi, 7 juillet, 8 p.m., à l'Ecole Glenwood.

Norwood — Mercredi, 8 juillet, 8 p.m., à l'Orange Hall.

Tous les électeurs du Comté de Saint-Boniface, sans distinction de partis, sont cordialement invités à ces assemblées.

Dieu Sauve le Roi

Nos pages d'Interieur

Nous renvoyons nos lecteurs aux pages intérieures du *Manitoba;* ils y trouveront une importante matière politique.

Ne pas oublier...

Que la votation, vendredi le 10 juillet, aura lieu de 9 heures du matin à cinq heures du soir; après cinq heures il sera trop tard.

Qu'il est important que tous nos amis votent aussi à bonne heure que possible; dans la matinée, en autant que la chose peut se faire.

Que les employés ont "de par la loi", (clause 247 de l'Acte des Elections) le droit de s'absenter de leur travail pour voter entre midi et deux heures de l'après-midi, sans qu'on puisse leur faire aucune déduction de gages ou salaire.

IMPORTANT

Le comité de l'Hon. Joseph Bernier adresse aux électeurs des cartes indiquant à chacun le poll où il vote. Si quelqu'un ne recevait pas cette carte il voudra bien prévenir le comité, où l'on peut aussi se procurer tous renseignements.

Ceux qui ne peuvent, pour des raisons de distance ou d'emploi, se rendre aux polls à pied voudront bien aussi prévenir le comité, et indiquer le moment de la journée qui leur sera loisible.

Orateurs Etrangers

Un certain M. Calder, de la province de Québec, est venu soutenir, hier soir, la candidature Norris, dans Saint-Boniface.

Le candidat de M. Norris juge donc que les électeurs de Saint-Boniface ne sont pas assez intelligents pour comprendre leurs propres affaires; et il fait importer un étranger pour les leur expliquer ! !

Il n'y a pas d'autre conclusion à tirer.

C'est une insulte au bon sens de notre électorat. En matière provinciale, et surtout dans notre situation très spéciale, nous n'avons que faire de l'intervention des autres. Que de bêtises n'avons-nous pas dû ainsi endurer de la part des étrangers salariés pour nous conseiller de trahir notre race !

Et puis, admirez ces candidats de M. Norris qui veulent aller *nous défendre !* en Chambre, et qui ne sont pas même capables de se défendre tout seuls dans une lutte électorale ! !

Si ce M. Calder est un bon patriote, il aurait dû se renseigner et réfléchir. Il s'associe à une besogne mauvaise, à une besogne honteuse. Puisqu'il veut participer à la lutte, il participera à la défaite ignominieuse. Car, cette fois-ci, les candidats de l'Opposition, vaincus, n'auront pas même droit aux honneurs de la guerre.

NOS COMTES FRANCAIS

Nous avons les meilleures nouvelles à donner à nos lecteurs des comtés français de la province : Carillon, d'Iberville, LaVérendrye, Morris et Ste-Rose du Lac.

Tous ces comtés feront comme celui de Saint-Boniface, ils éliront à de fortes majorités les candidats du gouvernement Roblin.

Un mot à nos amis des campagnes : qu'ils travaillent. Le travail alerte, zélé, ininterrompu, agressif. Et avec cela, tous les candidats de M. Norris, dans nos comtés se mordront les pouces le soir de la votation. Ils ne l'auront pas volé !

Nous prions ici tous les amis du gouvernement Roblin de se rendre au poll et de voter à bonne heure dans la journée. Le travail de pointage des organisateurs s'en trouve considérablement simplifié, et on peut ainsi prendre facilement des mesures pour que tout le monde ait voté à cinq heures.

ASSEMBLEES—FIASCO

Il y a eu une *grande* assemblée en faveur du candidat de l'opposition, hier soir, à Norwood. Auditoire, 55 personnes ! ! — dont 20 partisans du gouvernement.

Autre *grande* assemblée annoncée avec force réclame, hier soir, dans les salles de l'Union Canadienne, louées pour la circonstance. La population de Saint-Boniface est de 12,000 âmes. Or, l'auditoire de la grande assemblée comprenait au plus 80 personnes ! ! On aurait pu danser un quadrille—un quadrille sur la *Marche des Morts,* tellement le candidat était triste !

Auditoire silencieux, quand il n'était pas antipathique. On a refusé de répondre aux questions, légitimes, des électeurs. Fiasco sur toute la ligne.

Au Camp de Sewell

Parmi les différents et nombreux corps de notre milice canadienne de l'Ouest, actuellement sous tente à Sewell, nous sommes heureux de pouvoir dire que la ville de Saint-Boniface y figure avantageusement dans l'aspect de la 36ème Batterie (C.A.F.), composée exclusivement de Canadiens-français. Cette batterie commandée par le major Lachance, assisté re ses officiers, le capitaine Bourque, et les lieutenants Auger et Ducharme, partait de son arsenal mardi matin avec tout le personnel requis sans oublier le nombre de chevaux et bouches-à-feu.—*Norwood Press* (colonne française.)

Pique-Nique de Charité

Les Dames Patronesses de l'Hôpital de Saint-Boniface ayant décidé de ne pas tenir de tables sur les terrains de l'Exposition, cette année, ne peuvent cependant rester inactives; leur champ d'action est vaste, puisqu'il comprend plusieurs institutions toutes aussi dignes d'intérêt les unes que les autres. Aussi les Dames ont décidé d'organiser pour le 15 juillet prochain un grand pique-nique sur le terrain du Collège, au profit de l'Hospice Youville. Cette institution n'est peut-être pas assez connue; elle existe cependant, et nombre de vieillards déshérités de la fortune aussi bien que de l'affection si nécessaire à la vieillesse, trouvent dans cette maison bénie un asile pour couler en paix leurs derniers jours. Voilà une œuvre qui sans doute, trouvera de l'écho parmi la population de Saint-Boniface toujours si bien disposée à répondre à notre appel. Les Dames Patronesses espèrent un grand succès pour ce pique-nique, qui d'ailleurs sera très intéressant.

Nous en donnerons le programme la semaine prochaine et nous promettons à l'avance une très agréable journée.

Les Dames Patronesses,

Naissance

Le 17 du courant, madame Beaupré, épouse de M. l'échevin J. A. Beaupré, une fille.

Lisez, Comparez, et Concluez

Nous publions aujourd'hui quelques extraits de discours prononcés à Winnipeg par l'Honorable M. Bernier. On verra que M. Bernier parle franc ; on remarquera, aussi, que ces discours n'ont pas été prononcés simplement à des réunions composés d'auditeurs de langue française et de religion catholique, mais qu'ils ont tous, au contraire, été prononcés devant des auditoires qui ne sont ni de notre langue ni de notre religion. C'est mieux, cela que de faire de grandes déclarations de patriotisme dans des banquets de la Saint-Jean-Baptiste, et de travailler ensuite en faveur de nos ennemis à la première occasion qui se présente ! !

Discours prononcé par M. Bernier, en janvier 1908, à la Législature du Manitoba :

"Personnellement, je mépriserais l'anglais qui ne serait pas fier de son nom ; j'ai pour mon sang la même fierté que d'autres ont pour le leur ; mais je dis qu'à part ces titres j'en ai d'autres sur lesquels seuls je veux m'appuyer.

"Citoyen britannique par naissance, aussi franc et loyal que les autres, je réclame pour les victimes menacées aujourd'hui la considération, le traitement, le fair-play britannique accordés à la majorité de ce pays.

"Les Canadiens-français et les catholiques de cette province ont par la Constitution au Manitoba comme dans tout le Canada, des droits qui ne sauraient leur être enlevés."

Discours prononcé en mars 1911, par M. Bernier, au Banquet des Commissaires d'Ecoles de la province :

"Messieurs, je ne veux pas détruire un système scolaire voulu par la majorité de cette province, mais je ne demande rien de trop lorsque je réclame au nom de la minorité la liberté complète de l'enseignement. Je ne demande rien de trop en réclamant que l'on agisse conformément à la Constitution du pays et au commandement du Conseil Privé d'Angleterre."

Discours prononcé par M. Bernier, en novembre 1911, au banquet de la Société de St-Andrews, de Winnipeg :

"Même au sein de l'empire britannique on commet encore parfois des injustices ; dans la ville de Winnipeg, foyer de propagande impérialiste, les catholiques vivent dans un ostracisme difficile à concilier avec le "fair-play" si célébré du régime sous lequel nous vivons. Ces catholiques ne peuvent en conscience envoyer leurs enfants à des écoles neutres ; pour rester en paix avec leur conscience, ces catholiques se taxent lourdement afin d'entretenir des écoles particulières. Cela dure depuis vingt ans.

. . . .

J'en appelle à la réflexion et à l'esprit de droiture de mes auditeurs pour contribuer à diriger davantage l'opinion publique vers une solution équitable des questions qui ont causé tant de mal en ce pays et qui, par contre, n'ont produit de bien pour personne."

Discours prononcé par l'Hon. M. Bernier, à la Législature du Manitoba, en mars 1912 :

"Je crois que la Constitution a été honteusement violée. Je suis d'avis que la minorité de Manitoba ne reçoit pas la considération qu ilui est due de par les lois du pays.

. . . .

Une décision du Conseil Privé a été favorable à cette minorité. On n'a pas obéi à l'injonction du Conseil Privé; jusqu'à ce qu'on ait fait des lois, à Ottawa ou au Manitoba, se conformant aux termes de cette décision du Conseil Privé, la minorité un'a pas son dû."

Ces extraits sont donnés entre beaucoup. Pas plus tard qu'il y a un mois, M. Bernier proclamait les droits intangibles de l'école bilingue.

Voici maintenant les paroles de M. Norris et de ses partisans :

"Si on veut enseigner aux enfants autre chose que l'anglais qu'on paie pour." Discours de M. McConnell, député de Morden, et partisan de M. Norris, lors de la récente élection de Kildonan-et-St.-Andrews.

Le "Free Press" : "La législation directe serait utile "parce qu'elle protégerait les gouvernements contre les importunités et les menaces des minorités puissantes."

Et devant les excès de la presse libérale anglaise, contre nous M. Norris fait la chétive et méprisable réponse suivante : "Je n'ai aucun contrôle sur ces journaux et, par conséquent, ne peux être tenu responsable d'aucun sentiment qu'ils peuvent exprimer. Nous ne pouvons dicter leur conduite."

Nous sommess heureux de dire qu'un grand nombre de libéraux de langue française expriment tout haut leur intention bien formelle de voter pour l'Hon. M. Bernier. Ils reconnaissent que le Secrétaire Provincial a fait son devoir ; et aussi, ils sont écœurés de M. Norris. Ce Norris va être batttu à plates coutures, non-seulement dans Saint-Boniface, mais dans toute la province.

Embellissons notre ville

En quelques endroits les piétons marchent sur les boulevards, à l'encoignure des rues. La chose n'est pas faite par mauvaise volonté, mais un peu par habitude et par le désir, toujours u npeu naturel, d'aller au plus court.

Les autorités municipales pourraient remédier à cela d'une manière à la fois gracieuse et efficace: ce serait de planter des bosquets d'arbustes sur ces boulevards aux coins des rues. Cela couvrirait la route, et les passants s'habitueraient vite à contourner ces arbustes pour rejoindre le trottoir.

Une amélioration comme celle-là donnerait une beauté réelle à nos rues, qui sont, à cause de leur uniformité, un peu ternes. Le système des talus d'arbustes est largement employé dans les beaux quartiers de Winnipeg, dans Crescent Wood surtout, et il produit les plus magnifiques effets.

Les Elections d'Ontario

Le gouvernement a été maintenu au pouvoir par une forte majorité: 83 conservateurs, 26 libéraux, 1 député du travail, 1 député indépendant.

Il est encore trop tôt, avec le peu de détails connus, pour faire des commentaires.

Terrible Attentat Anarchiste.

L'archiduc Ferdinand, héritier présomptif du trône d'Autriche, et son épouse, la princesse de Hohenberg ont été assassinés dimanche, à Sarayevo, en Bosnie, pendant qu'ils traversaient la ville en gala.

Un étudiant anarchiste attendit l'automobile royal dans une rue étroite et cribla de balles le prince et la princesse. Ferdinand reçut une balle en plein visage; son épouse fut frappée à la fois à la gorge et à l'abdomen.

Quelques instants auparavant, des anarchistes du complot avaient lancé une bombe qui avait blessé plusieurs personnes de la suite du prince.

Cet attentat plonge l'Europe dans la stupeur. Pour le vieil empereur François-Joseph, déjà si souvent éprouvé, c'est comme un coup de lance découvrant d'anciennes plaies.

Le Pique-Nique de Thibaultville

Jeudi dernier 25 juin, tout Thibaultville était en fête à l'occasion du pique-nique en l'honneur de la fête nationale des Métis.

Le matin il y eut grand'messe à l'église paroissiale, suivie d'un dîner champêtre sous un magnifique bouquet d'arbres. Jeux divers et courses nombreuses. amusèrent grandement participants et spectateurs.

Au cours de l'après dîner MM. Beaudry, curé de la paroisse; Jubinville, curé de Sainte Anne; Chevalier, vicaire, Roger Goulet, inspecteur d'Ecoles, et président de l'Union Métisse St. Joseph et M. Eug. Désautels, maire de la municipalité de Sainte-Anne prirent successivement la parole et furent tous chaleureusement applaudis.

Nombreux étaient les amis de Saint-Boniface, St-Vital, Ste-Anne, LaBroquerie, etc., qui voulurent bien honorer la fête de leur présence.

Mariage

Hier, avait lieu à l'église Ste-Marie, le mariage de Mlle Margaret Flanagan, fille de Mme M. L. Flanagan, Alhambra Court, et de M. Chs. V. McCarthy, fonctionnaire du Pacifique Canadien, à Winnipeg.

Les époux sont partis en voyage de noces dans l'Est.

Nous présentons nos félicitations et nos bons souhaits à l'heureux couple.

Chez Nous ET autour de Nous

Les choristes de la cathédrale sont en vacances, et nous n'aurons plus le bonheur d'entendre les beaux cantiques qui nous charment chaque semaine. Monsieur Salé s'est assuré le concours de MM. Robert Gens et Jean Crèvecœur qui, avec le bien connu M. Albert Bétournay, notre organiste distingué, exécuteront quelques trios de choix.

Les restes mortels de feu M. R. L. M. Brun, qui étaient déposés dans les voûtes de MM. Desjardins & Frères, ont été envoyés samedi à New-York, d'où on les rendra en France, à bord *La Savoie.* Madame Brun accompagne la dépouille de son mari.

La compagnie de l'Electrique a introduit à Saint-Boniface le système du *payer-en-entrant.* *Très bien.* Avec le *Norwood Press* nous demandons les tramways plus nombreux, des tramways ouverts pour l'été, et tout ira bien bien.

Il y a eu, dimanche à Saint-Charles, un splendide pique-nique de paroisse. Pendant plusieurs heures, on s'amusa ferme dans un charmant bocage. La fanfare La Vérendrye fit entendre plusieurs de ses meilleurs morceaux.

Un vendeur de cocaine à Winnipeg vient d'être condamné à $100 d'amende.

M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre, vient de recevoir le premier exemplaire de son livre, "Pages de Souvenirs et d'Histoire." Le volume sera, nous dit-on, bientôt prêt pour la distribution.

Des ouvriers sont en ce moment occupés à réparer les trottoirs dans diverses parties dt la ville. Nos trottoirs ont craqué un peu partout; il faut attribuer à l'instabilité du terrain plutôt qu'à la qualité du ciment les fendillages qui se produisent.

L'Orphelinat Saint-Joseph, à St. James, a failli passer au feu, mercredi, un domestique ayant mis le feu à un poulailler en essayant de rejoindre des poulets. Pertes, environ $1700. Pendant un certain temps on a craint l'incendie de l'orphelinat.

La Compagnie J. H. Tremblay a obtenu le contrat de l'Hôpital de Saint-Boniface. Il s'agit de refaire et d'agrandir la partie centrale de l'hôpital.

Lundi soir la fanfare de la Cité de Saint-Boniface, sous l'habile direction de M. Pirotton, a donné un concert au kiosque de l'hôtel-de-ville. Il y avait foule nombreuse pour applaudir les musiciens, qui nous ont donné un beau programme. La température était très propice, aussi ce concert fut-il un gros succès.

L'Union Nationale Française fera une excursion à Riverside, à bord du *Mount Cashel,* mardi le 14 juillet.

Nous invitons tous les Canadiens-français à participer à la fête de nos amis et frères les Français.

Le deuxième pique-nique annuel du Club de Bicycle Belge et de la Fanfare de la Cité de Saint-Boniface aura lieu Mercredi, 1er juillet, (Dominion Day) à 2 heures p.m., à l'angle des Chemins Springfield et Dawson. Amusements de toutes sortes. Rafraîchissements sur le terrain. Nous souhaitons succès à ces amis.

A Nos Abonnés en retard

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement.

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.

25 cts le pouce par insertion.

Perdu.—Une épingle de cravate en perle, portant l'initiale, O. Prière de la rapporter au bureau du journal, contre bonne récompense.

Servante—On demande une servante française, pour ouvrage général. S'adresser chez Mme J. H. Tremblay, 739 Wolseley Ave., Winnipeg. Téléphone Sherbrooke 2328. 34

Servante.—On demande une servante. S'adresser à Madame Horace Couture, No. 33 rue Desautelis, Saint-Boniface. 33

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la Western Okanagan Orchards Co., publiée dans une autre colonne. 33

A Vendre.—Meubles de salle à manger, dans le plus parfait état. S'adresser à M. Moscovitch, chambre 30 Bloc Provencher, Saint-Boniface. j.n.o.

A Louer.—Chambre à louer. S'adresser au No. 505 rue Langevin, Saint-Boniface. 31

A Louer.—Un logement de 4 chambres, dans le Bloc Provencher, au-dessus de la Banque Northern. S'adresser au Gérant, M. Trottier, Saint-Boniface. 32

Trouvé.—Trouvé sur la rue Cathédrale, un chapelet monté en argent. Prière de le réclamer à nos bureaux et de payer les frais d'annonce. 32

Logement à Louer—Logement à louer avec poêle électrique, dans le Bloc André No. 70½ avenue Hamel. S'adresser No. 147 rue de LaMorinie, Saint-Boniface. Téléphone Main 6125. Aussi un magasin ou boutique de barbier. 33-34

A Louer—Maison sur la rue Notre Dame, possession le 1er juin. S'adresser au Bureau du *Manitoba.*

A Louer—Logement de trois chambres, avec bain privé, dans le Bloc *Le Manitoba.* Possession 1er août 1914. 35

Mr. Magloire Lacroix ayant décidé de retourner sur sa ferme à l'Ile des Chênes, a disposé de sa belle propriété sur la rue DesMeurons. L'heureux acquéreur est M. I. J. Lavoie. La propriété comprend la résidence privée et sonétal de boucherie, écurie capable de loger 10 animaux, dépendence et remise à voiture. Le tout est à vendre où à louer. S'adresser à M. P. Gevaert, 88 avenue Provencher.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

AVIS.—Les cultivateurs, entrepreneurs et gens d'affaires qui emploient du personnel auront tout avantage à s'adresser au Bureau de Placement et Agence Immobilière, 17 avenue Provencher, St-Boniface. Boîte de poste 1.

Le Bureau ne recommande que des employs donnant toute garantie.

Servante.—On demande une servante. S'adresser à madame J. A. Marion, No. 35 rue Dumoulin, Saint-Boniface. 22

On demande des bonnes et servantes pour travailler dans les maisons privées à de très bons gages; adressez-vous à la St. Boniface Employment and Real Estate Bureau.

A louer.—Un appartement de deux chambres, dans le Block Gevaert & Deniset, Avenue Provencher, à côté du Bureau de Poste Eclairage, chauffage, eau chaude et froide.

M. A. Pelletier annonce qu'il a une voiture de transfer, à la disposition du public. Ses taux seront modérés. Satisfaction garantie. S'adresser: coin des avenues Taché et Provencher, magasin de M. L. J. Collin, ou au No. 92 rue Aubert. A aussi du bois d'épinette rouge de première qualité. 28

Situation Vacante.—Important situation vacante pour la vente e le placement de propriétés imm bilières et assurances vie à Sain Boniface et dans l'Est du Manit ba, pour l'une des plus ancienn et des meilleures Compagnies C nadiennes. Ecrire à Boîte 5 S Boniface. 29-3

L'Oeuvre du Gouvernement Roblin dans la Ville et le Comte de Saint-Boniface

Des subsides à nos hô taux et institutions de ch rité.

Des chemins de fer.

Une Ecole Normale.

Des octrois pour ponts.

Des Cours à Bestiaux.

Un Marché Publics et Abattoirs publics. (Loi p sée et argent voté à la d nière session.)

Le plus beau collège A cole du continent améric

L'Université du Manit (en cours de constructio St-Vital.

Terne et Deloyale

La littérature électorale de position est d'une insipidit n'a d'égale que sa déloyauté emple les lettres de M. Norr la question des écoles, s qu'elles s'adressent à ds él de langue et de religion di tes.

Quant à la littérature fra des candidats de M. Norris faut pas parler: elle porte l que de l'Insignifiance qui au jour dans un travail rieux ! !

Ceux qui veulent dormir bien de se procurer ces écr lit, on baille, on s'allonge, dort......

On demande des a dans les provinces du toba, de la Saskatchew Alberta, pour prendr abonnements au jo "Le Manitoba." Nous derons 25 p.c. de comm par abonnement.